

# Rapport annuel

## 2022-2023



# Sommaire

Conseil d'Administration, Commissaire, Direction	3
Rapport du Conseil d'Administration	4
<b>Présentation du Groupe Finasucre</b>	<b>4</b>
<b>Lettre aux actionnaires</b>	<b>5</b>
<b>Sociétés du Groupe Finasucre</b>	<b>6</b>
<b>Chiffres-clés de l'exercice</b>	<b>7</b>
<b>Rapport sur nos activités</b>	<b>9</b>
<b>I. Marchés du sucre</b>	<b>10</b>
<b>II. Activités industrielles du Groupe</b>	<b>12</b>
<b>1. Sucre</b>	
Bundaberg Sugar Group (Australie)	12
Iscal Sugar (Belgique)	13
Compagnie Sucrière (République Démocratique du Congo)	13
<b>2. Noix</b>	
BBS Subsidiary (Australie)	14
Prolife Foods (Nouvelle-Zélande)	14
Milkadamia et Jindili (Australie)	14
<b>3. Acide lactique et PLA</b>	
Galactic (Belgique)	15
<b>III. Participations dans le secteur immobilier</b>	<b>16</b>
Devolder (Belgique)	16
Galeries Royales Saint-Hubert (Belgique)	16
JV Kin (Luxembourg)	16
Compagnie Het Zoute (Belgique)	16
<b>IV. Autres participations minoritaires</b>	<b>17</b>
Global Baby (France)	17
Ÿnsect (France)	17
JAB Consumer Fund (Luxembourg)	17
Participations minoritaires dans des sociétés cotées	17
<b>V. Autres investissements</b>	<b>17</b>
I-care (Belgique)	
<b>Situation financière</b>	<b>19</b>
Commentaires sur les comptes consolidés	20
Commentaires sur les comptes annuels	23
<b>Affectations et prélèvements, décharges et élections statutaires</b>	<b>25</b>
Affectations et prélèvements	25
Décharges	25
Elections statutaires	25
<b>Informations complémentaires</b>	<b>26</b>
Risques et incertitudes	26
Autres risques et incertitudes	26
Instruments financiers	26
Environnement, personnel et clients	26
Autres informations	27
<b>ANNEXES</b>	<b>29</b>
<b>A. Comptes consolidés du Groupe au 31 mars 2023</b>	<b>30</b>
Bilan, comptes de résultats consolidés et annexes	30
Méthodes de consolidation et règles d'évaluation	40
Rapport du Commissaire	45
<b>B. Comptes annuels de Finasucre S.A. au 31 mars 2023</b>	<b>50</b>
Bilan, comptes de résultats, annexes et règles d'évaluation	50
Rapport du Commissaire	65
<b>C. Engagements RSE</b>	<b>70</b>







# Conseil d'Administration

Monsieur Paul-Evence Coppée	Président
Monsieur Jérôme Lippens	Administrateur délégué
Monsieur John-Eric Bertrand <sup>(1)</sup>	Administrateur
Monsieur Guillaume Coppée	Administrateur
Monsieur Thierry le Grelle <sup>(1)(2)</sup>	Administrateur
Monsieur Augustin Lippens	Administrateur
Madame Jessica Lippens <sup>(1)</sup>	Administrateur
Madame Natacha Lippens	Administrateur
Luxantor BV <sup>(2)</sup>	Administrateur
Représentée par Monsieur Jean-Luc Deleersnyder	
Argalix BV <sup>(2)</sup>	Administrateur
Représentée par Monsieur Francis Kint	

(1) Membres du Comité d'audit

(2) Membres du Comité de rémunération

# Commissaire

EY Réviseurs d'Entreprises SRL, représentée par la SRL Eric Van Hoof en tant que représentant permanent

# Direction

Monsieur Jérôme Lippens	Administrateur délégué
Monsieur Gauthier Cruysmans	Directeur juridique et fiscal
Monsieur Geoffroy Neirinck	Directeur financier
Monsieur Bruno Van der Jeugt	Directeur technique

# Rapport du Conseil d'Administration

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'activité de notre société au cours de notre nonante-troisième exercice social et de soumettre à votre approbation, conformément à la loi et à nos statuts, ses comptes annuels arrêtés au 31 mars 2023, ainsi que ses comptes consolidés à cette même date.

## Présentation du Groupe Finasucre

Au 31 mars 2023, le Groupe Finasucre (ci-après, « Groupe ») comptait environ 3.900 collaborateurs permanents et 2.500 travailleurs saisonniers dans le monde.

Le Groupe développe principalement ses activités dans trois pôles d'activité agro-industriels, i.e. :

- Sucre : le Groupe produit des sucres roux, blonds, blancs et raffinés à partir de cannes et de betteraves, commercialisés dans l'industrie et la grande distribution. Il produit également de l'alcool, de la mélasse, des pulpes de betteraves et d'autres produits destinés à l'alimentation animale.

Pour développer le pôle sucre, le Groupe exploite une concession de 11.700 hectares sous cannes à sucre en République Démocratique du Congo et possède 14.700 hectares de terres agricoles en Australie. Le Groupe possède également des usines en Belgique, aux Pays-Bas, en République Démocratique du Congo et en Australie.

Enfin, l'ingénierie et la production d'équipements pour sucreries complètent la palette des métiers du pôle sucre au sein du Groupe.

- Noix : le Groupe a récemment investi dans la production, la transformation et la commercialisation de noix de macadamia ou de produits dérivés.

Pour développer le pôle noix, le Groupe détient 1.076 hectares en Australie, ainsi que des usines en Australie et en Nouvelle-Zélande.

- Acide lactique et PLA : par le biais du groupe Galactic, le Groupe Finasucre est un important producteur d'acide lactique et de ses dérivés, et poursuit des recherches dans le domaine de la production de plastiques biodégradables et recyclables.

Via sa filiale Futerro S.A., le Groupe Finasucre investit également dans la recherche, le développement et la commercialisation de toutes technologies relatives à l'acide polylactique (ci-après « PLA »).

Pour développer le pôle acide lactique et PLA, le Groupe possède des usines en Belgique, en Chine et aux Etats-Unis.

A côté de ses activités industrielles, le Groupe se diversifie également dans différents secteurs, i.e. :

- Immobilier : le Groupe détient principalement des participations dans la S.A. Galeries Royales Saint-Hubert et dans la Compagnie Het Zoute S.A., ainsi que 4.900 hectares de terrains avec un potentiel de développement en Australie.
- Participations minoritaires : le Groupe détient des participations directes dans des sociétés cotées et dans des sociétés non cotées présentant un potentiel de croissance.

Pour l'exercice clôturé au 31 mars 2023 (ci-après, « Exercice »), le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de € 508,7 millions, comparé à € 451,2 millions pour l'exercice précédent. L'EBITDA consolidé est de € 20,6 millions, en augmentation de € 10 millions par rapport à l'exercice précédent.

# Lettre aux actionnaires

Mesdames, Messieurs,

Le Groupe a enregistré des résultats positifs au cours d'un Exercice marqué par la guerre en Ukraine, par les risques de pénurie de ressources et matières premières ainsi que par une inflation galopante.

Dans ce contexte macro-économique compliqué, la prédominance agro-industrielle du Groupe ainsi que la présence du pôle Sucre sur trois continents ont largement contribué à ces résultats. La hausse des prix du sucre a en effet permis d'atténuer l'impact de l'augmentation du coût de l'énergie et des matières premières industrielles, ainsi que les conséquences des conditions climatiques instables qui ont perturbé nos campagnes de production. Les perspectives du pôle Sucre restent particulièrement bonnes pour 2023, compte tenu notamment d'une maîtrise des coûts de production de nos usines et de l'évolution des prix du sucre.

Depuis une revue stratégique opérée au sein du Conseil d'Administration de Finasucre S.A. en 2020, les investissements dans un nouveau pôle Noix se poursuivent, avec un double objectif d'optimisation des activités de production existantes et de croissance basé sur une stratégie d'intégration verticale. C'est cette stratégie d'intégration verticale qui a amené le Groupe à investir en 2022 dans le groupe familial Prolife Foods, pour un montant de NZD 60 millions. Situé en Nouvelle-Zélande et présent dans 18 pays à travers le monde, ce groupe est principalement actif dans la commercialisation de noix en vrac et le snacking sain. Propriétaires de marques fortes, le groupe Prolife Foods est une plateforme d'expansion idéale pour le développement à long terme d'une stratégie d'intégration verticale pour notre pôle Noix.

Le pôle Acide lactique et PLA se porte bien grâce à la croissance importante de la demande d'acide lactique. L'ambition du Groupe et de ses partenaires est de continuer à développer ce pôle Acide lactique et PLA, en mettant en place de nouvelles unités de production. Un processus de levée de fonds est donc en cours et devrait permettre le financement d'une usine située en Normandie. Celle-ci devrait avoir une capacité de production de 130.000 tonnes d'acide lactique par an et de 75.000 tonnes de PLA par an, et devrait être équipée d'une unité de recyclage du PLA, ce qui en ferait la première bioraffinerie intégrée au monde.

A côté de ses activités agro-industrielles, le Groupe se diversifie dans l'immobilier et la prise de participations minoritaires dans un nombre limité de sociétés présentant un potentiel de croissance. L'objectif de cette diversification est d'accompagner et de financer, sur un horizon long terme, le développement d'entreprises ayant les mêmes valeurs que les nôtres, en étant présent au sein de leurs organes de gestion. Au cours de l'Exercice, le Groupe a ainsi investi un montant de € 20 millions, via un prêt convertible, dans le groupe montois spécialisé en maintenance prédictive I-care. Comme chaque année, le Groupe a également renforcé sa participation dans la S.A. Galeries Royales Saint-Hubert.

Le Groupe poursuit également son engagement sur le plan de la responsabilité sociétale des entreprises (ci-après, « RSE »), avec notamment la publication d'un second rapport RSE pour le groupe Iscal et d'un troisième rapport RSE pour nos activités en République Démocratique du Congo. Ces rapports ont pour objectif d'aborder les différents projets et initiatives mis en place dans le cadre de la stratégie RSE du Groupe, notamment les aspects environnementaux, humains et sociaux. Une attention particulière est également apportée au respect des futures législations européennes qui seront applicables en la matière.

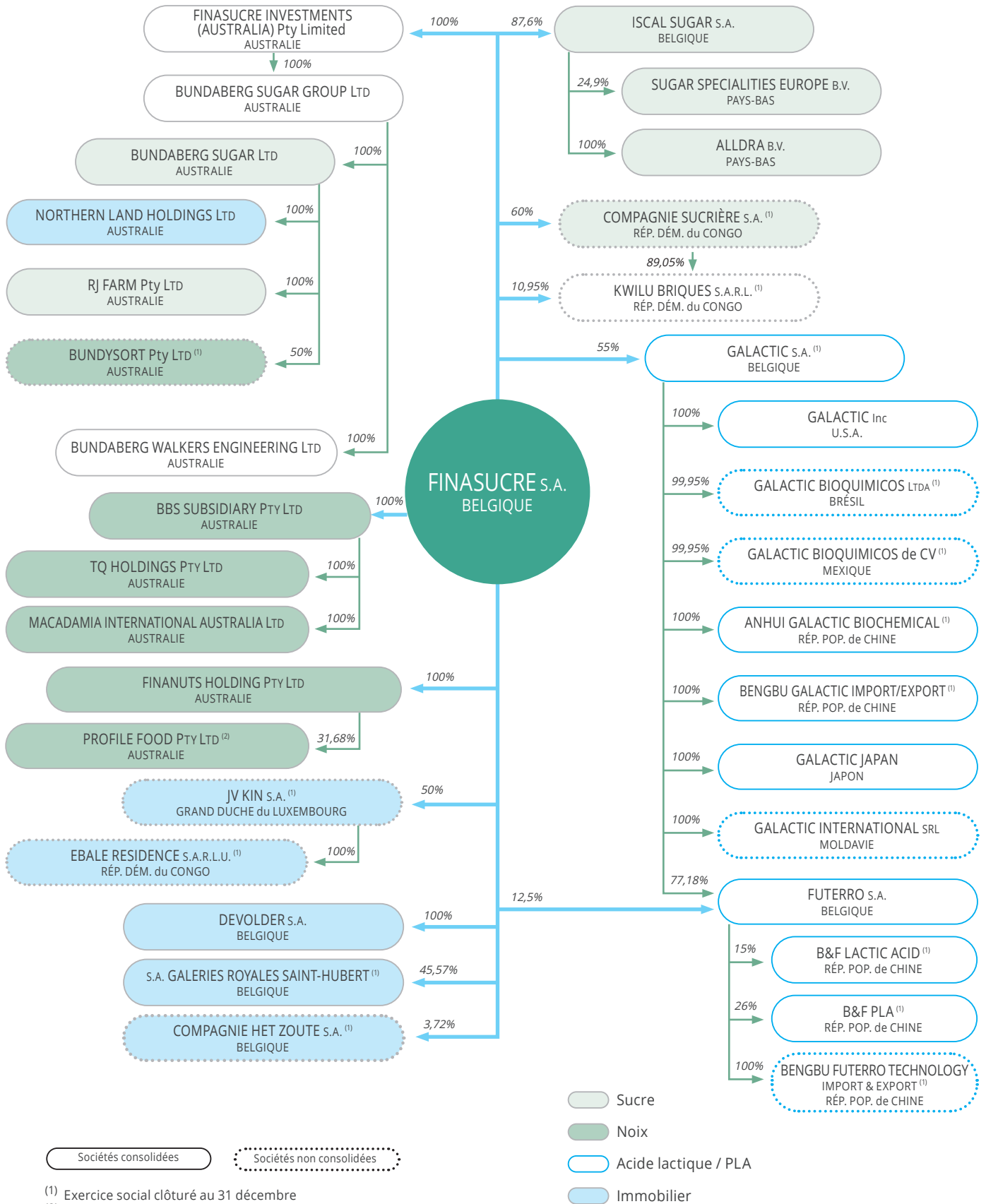
Au nom du Groupe, nous vous remercions, Mesdames, Messieurs, pour la confiance et le soutien apportés à nos équipes. Pour l'avenir, il y a encore beaucoup d'incertitudes : tensions géopolitiques, guerre en Ukraine, transition énergétique, ... Ces incertitudes doivent nous pousser à rester attentistes et prudents, mais également nous permettre de saisir des opportunités. Nous continuons de croire en la durabilité et la force de l'ADN agro-industriel de notre entreprise familiale, tout en assurant une certaine diversification au Groupe.

Nous souhaitons conclure cette lettre en remerciant l'ensemble des collaborateurs et partenaires du Groupe pour leur professionnalisme, leur expertise et leur engagement sans faille.

Jérôme Lippens  
Administrateur-délégué

Paul-Evence Coppée  
Président

# Sociétés du Groupe Finasucre (hors participations minoritaires)



Sociétés consolidées

Sociétés non consolidées

(1) Exercice social clôturé au 31 décembre

(2) Exercice social clôturé le 30 juin

# Chiffres-clés de l'Exercice

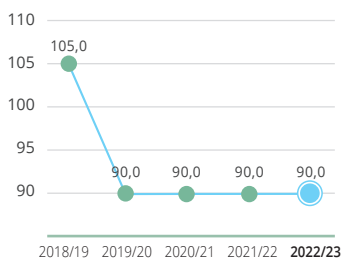
en '000 €

	Groupe consolidé		Finasucre S.A.	
	2022/2023	2021/2022	2022/2023	2021/2022
Chiffre d'affaires	508.698	415.260	16.270	10.376
Cash flow d'exploitation (EBITDA)*	20.613	10.614	541	362
Résultats avant éléments financiers (EBIT)	8.528	(1.069)	360	162
Bénéfice avant impôts	11.563	2.239	19.589	25.430
Bénéfice (perte) après impôts	9.570	4.092	19.075	24.306
Capitaux propres	611.103	597.707	447.758	438.969
Total de l'actif	937.529	782.111	481.243	453.330

\* ne tient pas compte des éléments non récurrents

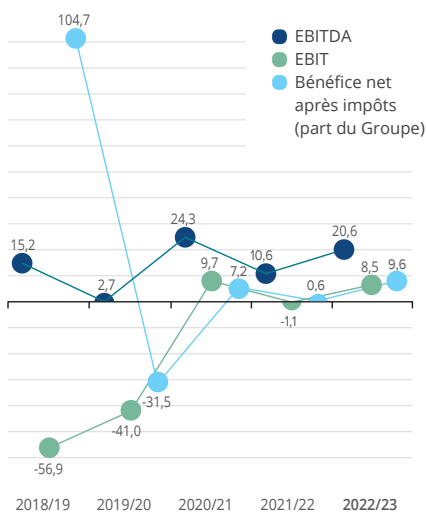
## Dividende net par action

(€)



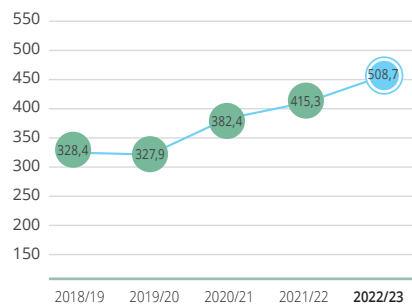
## EBITDA, EBIT et résultats consolidés

(million €)

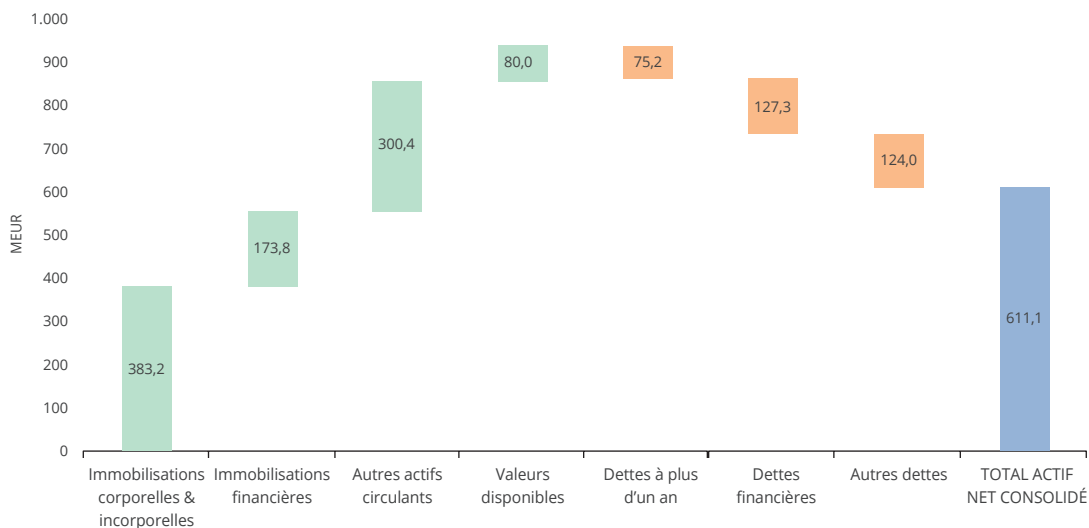


## Chiffre d'affaires consolidé

(million €)



## Actif net consolidé









# Rapport sur nos activités



# I. Marchés du sucre

## Marché mondial

Le marché mondial du sucre a été largement à la hausse ces derniers mois.

En effet, le conflit entre la Russie et l'Ukraine a eu comme conséquence une hausse des prix de l'énergie et des engrais à des niveaux records en 2022, ce qui a entraîné une hausse du prix des matières premières, et notamment du sucre.

Par ailleurs, la production de l'Inde, estimée nettement à la baisse par rapport à la campagne précédente, a poussé le gouvernement indien à restreindre les exportations de sucre.

Cette décision a accéléré la hausse des cours sur les marchés de New York #11 (sucre roux) et de Londres #5 (sucre blanc).

**UE et prix du marché mondial du sucre depuis 1<sup>er</sup> avril 2010 (EUR/t)**



Source : Commission européenne

..... Raw sugar - NY N°11 (EUR/t)      — White sugar - London N°5 (EUR/t) (1<sup>st</sup> expiration future nearby - settlement)      — Average price for white sugar in the EU (EUR/t)      - - - EU reference price (threshold)



## Marché européen

Le marché européen du sucre a également connu une augmentation significative des prix spot depuis février 2022. Cette hausse est, à nouveau, une conséquence de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, qui a eu des effets

sur toute la chaîne de production, en particulier les frais de transport et les prix du gaz, des engrais, des palettes et des emballages.

### Prix moyen du sucre blanc au sein de l'Union Européenne

(Vente vrac départ usine)

Region 1 : AT - CZ - DK - FI - HU - LT - PL - SE - SK  
Region 2 : BE - DE - FR - NL  
Region 3 : BG - ES - GR - HR - IT - PT - RO

En €/t	EU		Région 1	Région 2	Région 3
	Moyenne (1)	Dév. std (2)	Moyenne (1)	Moyenne (1)	Moyenne (1)
Février 2022	<b>440</b>	42	433	429	526
Mars 2022	<b>443</b>	36	429	436	522
Avril 2022	<b>446</b>	39	440	436	526
Mai 2022	<b>452</b>	47	441	438	548
Juin 2022	<b>453</b>	54	446	438	561
Juillet 2022	<b>473</b>	24	445	457	584
Août 2022	<b>484</b>	39	467	462	623
Septembre 2022	<b>512</b>	26	474	494	669
Octobre 2022	<b>586</b>	96	595	560	711
Novembre 2022	<b>622</b>	110	623	588	815
Décembre 2022	<b>655</b>	80	665	624	845
Janvier 2023	<b>773</b>	96	774	757	873
Février 2023	<b>804</b>	80	802	788	894

(1) Moyenne pondérée par quantités

(2) Déviation standard pondérée par quantités

**UE (UE27 + GB - Fév. 2020 à nov. 2020)**

Dans un contexte inflationniste, un élément baissier est néanmoins venu perturber le marché européen : l'arrivée importante de sucre ukrainien. La Commission européenne a en effet décidé de soutenir l'Ukraine dans

le cadre du conflit qui l'oppose à la Russie, en levant toutes les barrières douanières, quotas et autres restrictions qui pesaient encore sur les produits agricoles ukrainiens à leur entrée sur le marché européen.

# II. Activités industrielles du Groupe

## 1. Sucre

### Bundaberg Sugar (Australie)

Détenue à 100% par Finasucre S.A., Bundaberg Sugar Ltd est consolidée dans le Groupe avec ses filiales, à l'exception de BundySort Pty.

Au 31 mars 2023, le groupe Bundaberg Sugar employait 337 collaborateurs permanents et 18 travailleurs saisonniers pour la campagne.

Propriétaire de 14.700 hectares de terres agricoles, le groupe Bundaberg Sugar est un des principaux producteurs de sucre de cannes en Australie. Le groupe Bundaberg Sugar détient également 4.900 hectares de terrains avec un potentiel de développement immobilier.

Pour l'Exercice, le groupe Bundaberg Sugar a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de AUD 261,0 millions, comparé à AUD 220,1 millions pour l'exercice précédent. L'EBITDA s'élève à AUD 8,1 millions, en hausse par rapport à l'exercice précédent.

L'amélioration des résultats de Bundaberg Sugar s'explique par une hausse des prix du sucre sur le marché mondial ainsi que par une maîtrise efficace des coûts de production.

D'un point de vue opérationnel, la campagne de production a été particulièrement longue en raison de pluies précoces, ce qui a engendré des frais supplémentaires, notamment au niveau logistique.



Cannes à sucre

## Iscal Sugar (Belgique)

Détenue à 87,6% par Finasucre S.A., Iscal Sugar S.A. est consolidée dans le Groupe avec sa filiale, Alldra B.V.

Sugar Specialities Europe B.V. (ex Iscal Sugar B.V.) n'est plus consolidée depuis la cession de 75,1% de cette participation par Iscal Sugar S.A. au groupe Pfeifer & Langen en janvier 2021.

Au 31 mars 2023, le groupe Iscal employait de manière permanente 140 personnes en Belgique et 37 personnes aux Pays-Bas.

Second producteur sucrier en Belgique, le groupe Iscal produit du sucre blanc de betteraves et le commercialise auprès de clients industriels et de la grande distribution, dans de nombreux conditionnements. Le groupe Iscal fabrique également une gamme de décorations à base de sucre, de la mélasse, des pulpes de betteraves et d'autres produits destinés à l'alimentation animale.

Pour l'Exercice, le groupe Iscal a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de € 147,2 millions, comparé à € 129,0 millions pour l'exercice précédent. L'EBITDA consolidé est de € 10,9 millions, en hausse par rapport à l'exercice précédent.

Ce résultat positif s'explique principalement par les prix élevés sur le marché du sucre dans le contexte néanmoins compliqué d'une campagne 2022/2023 marquée par :

1. les risques et incertitudes liés au conflit entre la Russie et l'Ukraine, i.e. l'augmentation du coût des matières premières et le risque de pénurie de gaz ; et
2. les conditions climatiques instables de décembre 2022 qui ont perturbé l'approvisionnement et la transformation des betteraves en fin de campagne.



Iscal Sugar (Belgique)

## Compagnie Sucrière (République Démocratique du Congo)

Détenue à 60% par Finasucre S.A., la Compagnie Sucrière S.A. (ci-après, la « Sucrière ») et sa filiale Kwilu Briques S.A.R.L. ne sont pas consolidées dans le Groupe.

Au 31 décembre 2022, la Sucrière employait 1.285 collaborateurs permanents, auxquels se sont joints 1.784 travailleurs saisonniers et journaliers, tandis que Kwilu Briques S.A.R.L. comptait 216 collaborateurs.

Seul producteur sucrier en République Démocratique du Congo, la Sucrière produit des sucres de cannes et les commercialise dans de nombreux conditionnements. La Sucrerie produit également de l'alcool, dont le Kwilu Rhum.

Via Kwilu Briques S.A.R.L., la Sucrière propose également une gamme de briques de qualité pour le développement de l'habitat durable en République Démocratique du Congo, à un prix abordable. La spécificité du procédé industriel de fabrication de ces briques est l'utilisation, comme

combustible écologique, de la bagasse excédentaire provenant de la production du sucre de la Sucrière.

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022, la Sucrière a enregistré un chiffre d'affaires de CDF 156,2 milliards, comparé à CDF 123,7 milliards pour l'exercice précédent. L'EBITDA est de CDF 46,7 milliards, en hausse par rapport à l'exercice précédent.

Malgré la hausse des coûts et des délais d'importation de matières premières industrielles, les résultats de 2022 ont, à nouveau, été excellents pour la Sucrière. Les perspectives restent bonnes pour 2023.



## 2. Noix

### BBS Subsidiary (Australie)

Détenue à 100% par Finasucre S.A., BBS Subsidiary Pty Ltd est consolidée dans le Groupe avec ses deux filiales, TQ Holdings Pty Ltd et Macadamias International Australia Pty Ltd.

Au 31 mars 2023, le groupe BBS Subsidiary employait 27 collaborateurs permanents, auxquels se sont joints 30 travailleurs saisonniers.

Propriétaire de 1.076 hectares de terres agricoles, le groupe BBS Subsidiary est producteur de noix de macadamia, tout en exerçant une activité de transformation et de commercialisation de noix « Nut-in-Shell » (« NIS »), sous la dénomination commerciale de Macadamias Direct.

Pour l'Exercice, le groupe BBS Subsidiary a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de AUD 37 millions, comparé à AUD 49,4 millions pour l'exercice précédent. L'EBITDA consolidé

est de AUD - 6,1 millions, en baisse par rapport à l'exercice précédent.

Ces résultats s'expliquent principalement par la baisse importante des prix de la noix de macadamia qui a persisté tout au long de l'année, mais également par les effets de la pandémie du Covid-19 qui ont continué à affecter les activités de transformation des noix : niveau de stock d'inventures élevés, pressions inflationnistes dans la chaîne d'approvisionnement, manque de main-d'œuvre saisonnière en raison de la fermetures des frontières, retards de livraison,...

Les activités de renouvellement des vergers ont continué tout au long de l'année, avec pour résultat une augmentation de 4% de la production de « Nut-In-Shell » (NIS) par rapport à l'année précédente.

### Prolife Foods (Nouvelle-Zélande)

Détenue à 31,68% par Finasucre S.A. depuis juillet 2022, via sa filiale FinaNuts Holding Pty Ltd, Prolife Group Holdings Ltd est consolidée avec ses filiales dans le Groupe, selon la méthode de consolidation proportionnelle.

Au 31 mars 2023, le groupe Prolife Foods employait 1.493 collaborateurs permanents.

Le groupe Prolife Foods est principalement actif dans la commercialisation de noix en vrac et dans le snacking sain, à travers notamment sa marque Mother Earth. A côté de cette activité noix, le groupe produit et commercialise le miel de Manuka, un miel unique au monde reconnu pour ses propriétés antibactériennes. L'entreprise est essentiellement présente en Nouvelle-Zélande et en

Australie, mais commercialise ses produits à travers le monde.

La prise de participation par le Groupe dans Prolife Foods Pty Ltd ayant eu lieu en juillet 2022, l'Exercice ne comprend dès lors que 9 mois d'activité. Pour cet Exercice, Prolife Foods Pty Ltd a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de NZD 176,0 millions. L'EBITDA consolidé s'élève à - NZD 0,1 million.

Les résultats du groupe Prolife Foods ont été principalement affectés par une sortie de crise du Covid-19 plus longue qu'anticipée et par l'inflation du prix des matières premières.

### Milkadamia et Jindili (Australie)

En 2019, le Groupe a investi un montant total de € 4,5 millions afin d'acquérir une participation minoritaire dans le capital des sociétés Milkadamia International Holdings Pty Ltd et Jindili International Holdings Pty Ltd.

Ces sociétés commercialisent des produits dérivés de noix de macadamia (i.e. lait, huiles et crèmes de beauté).

### 3. Acide lactique et PLA

#### Galactic (Belgique) et ses filiales

Détenue à 55% par Finasucre S.A., Galactic S.A. est consolidée dans le Groupe, avec ses filiales aux USA, en Asie et en Belgique.

Au 31 mars 2023, le groupe Galactic employait de manière permanente 255 personnes à travers le monde.

Spécialisé en fermentation, le groupe Galactic produit de l'acide lactique et des lactates utilisés dans la nourriture animale, l'industrie et la cosmétique. Le groupe Galactic se diversifie également dans la production de solutions antimicrobiennes naturelles, tout en continuant d'investir dans la recherche et le développement de technologies innovantes dans la chimie verte, alternative à la chimie organique basée sur le carbone fossile.

Pour l'Exercice, le groupe Galactic a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de € 116,6 millions, comparé à € 108,9

millions pour l'exercice précédent. L'EBITDA consolidé est de € 11,7 millions, en hausse par rapport à l'exercice précédent.

Ce résultat s'explique par le fait qu'en 2023, les différentes usines du groupe Galactic ont opéré à pleine capacité, compte tenu de la croissance de la demande mondiale en acide lactique et du succès du PLA, un bioplastique renouvelable produit à partir d'acide lactique.

En plus des filiales actives dans la production et la commercialisation d'acide lactique, Galactic S.A. détient également 77,2% de Futerro S.A, spécialisée dans la production de PLA (acide polylactique). Le reste de l'actionnariat de Futerro S.A. est partagé entre Finasucre S.A. (12,5%) et la Compagnie du Bois Sauvage S.A. (10,3%).



# III. Participations dans le secteur immobilier

## Devolder (Belgique)

Détenue à 100% par Finasucre S.A., Devolder S.A. est consolidée dans le Groupe. Devolder S.A. exploite un immeuble de rapport situé rue de Rollebeek à Bruxelles, composé de deux rez-de-chaussée commerciaux et de cinq appartements meublés.

Pour l'Exercice, Devolder S.A. a réalisé un chiffre d'affaires de € 99,8 milliers, comparé à € 99,4 milliers pour l'exercice précédent. L'EBITDA est de € 34,3 milliers, en ligne par rapport à l'exercice précédent.

Ces résultats s'expliquent par un taux d'occupation de l'immeuble de 100% et des loyers régulièrement encaissés et conformes à ceux du marché pour ce type de bien.

## JV Kin (Luxembourg)

Détenue à 50% par Finasucre S.A. et à 50% par le groupe Unibra, JV Kin S.A. et sa filiale ne sont pas consolidées dans le Groupe. JV Kin S.A. est actionnaire d'une filiale en République Démocratique du Congo, Ebale Résidence S.A.R.L.U., qui détient un immeuble de 11 appartements de haut standing en bordure du fleuve.

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022, Ebale Résidence S.A.R.L.U. a réalisé un chiffre d'affaires de € 0,5 million, identique à celui de l'exercice précédent. L'EBITDA est de € 0,3 million, en hausse par rapport à l'exercice précédent.

Le taux d'occupation de l'immeuble est de 95,98% et les taux de loyers sont conformes à ceux du marché pour ce type de bien. Les loyers sont régulièrement encaissés.

## Compagnie Het Zoute (Belgique)

Détenue directement à 3,72% par Finasucre S.A., la Compagnie Het Zoute S.A. et ses filiales ne sont pas consolidées dans le Groupe. Le groupe Compagnie Het Zoute est propriétaire de terres agricoles, du Royal Zoute Golf Club, du Royal Zoute Tennis Club, de fermettes d'habitation louées et de terrains. La Compagnie a investi à Hardelot (France) et à Cadzand (Pays-Bas).

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022, le groupe Compagnie Het Zoute a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de € 38,9 millions, comparé à € 49,4 millions pour l'exercice précédent. L'EBITDA est de € 12,5 millions, en baisse par rapport à l'exercice précédent.

Sur base de la dernière valorisation interne effectuée par la Compagnie Het Zoute S.A., la valeur de la participation du Groupe Finasucre dans cette société serait égale à un montant oscillant entre € 5,7 millions et € 6,3 millions.

## Galeries Royales Saint-Hubert (Belgique)

Détenue à 45,33% par Finasucre S.A. et mise en équivalence dans le Groupe avec ses filiales, la S.A. Galeries Royales Saint-Hubert exploite le vaste ensemble immobilier des Galeries Royales Saint-Hubert.

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022, la S.A. Galeries Royales Saint-Hubert a réalisé un chiffre d'affaires de € 5,0 millions, comparé à € 4,5 millions pour l'exercice précédent. L'EBITDA est de € 3,6 millions, en hausse par rapport à l'exercice précédent.

Le programme de réhabilitation en vue d'améliorer le rendement locatif de l'ensemble se poursuit.

Sur base de la dernière valorisation interne effectuée par la S.A. Galeries Royales Saint-Hubert, la valeur de la participation du Groupe Finasucre dans cette société serait égale à € 36,3 millions.



## IV. Autres participations minoritaires

### Global Baby

En 2019, le Groupe a investi un montant total de € 21 millions afin d'acquérir une participation minoritaire dans le capital du groupe français Global Baby.

Le groupe Global Baby est actif dans la conception, la production et la commercialisation de produits et de solutions nutritionnelles et alimentaires principalement à destination des nourrissons et des enfants.

Présent en France depuis de nombreuses années, le groupe Global Baby a également l'ambition de continuer à développer ses activités à l'international, notamment aux Etats-Unis où il construit, en partenariat avec Danone, une usine d'une capacité de 20.000 tonnes afin de produire des aliments pour nourrissons.

### Ÿnsect

En 2019, le Groupe a investi un montant total de € 10 millions afin d'acquérir une participation minoritaire dans le capital du groupe français Ÿnsect.

Le groupe Ÿnsect a l'ambition de devenir le leader mondial de la farine d'insectes et élève des insectes pour produire des ingrédients premium, naturels et de haute qualité, pour l'aquaculture et la nutrition animale. Ÿnsect propose une solution écologique, saine et durable pour répondre à la demande mondiale croissante de consommation de protéines et de plantes.

Fondée en 2011, le groupe Ÿnsect emploie plus de 250 personnes et construit la plus grande ferme verticale d'insectes au monde à Amiens, en France.

### JAB Consumer Fund

En 2018, le Groupe a investi un montant total de USD 30 millions afin d'acquérir une participation minoritaire dans le capital de JAB Consumer Fund.

JAB Consumer Fund est une SICAR luxembourgeoise qui investit dans le domaine agro-alimentaire.

A la date du 31 mars 2023, sur le total de l'investissement, un montant de USD 15,8 millions a déjà été remboursé à Finasucre S.A.

Sur base de la valorisation interne effectuée par JAB Consumer Fund au 31 mars 2023, la valeur de la participation que le Groupe détient toujours dans cette société serait égale à USD 17,4 millions.

### Participations minoritaires dans des sociétés cotées

Finasucre S.A. détient des participations minoritaires dans des sociétés cotées, principalement dans le secteur agro-alimentaire, afin d'assurer une bonne diversification des investissements.

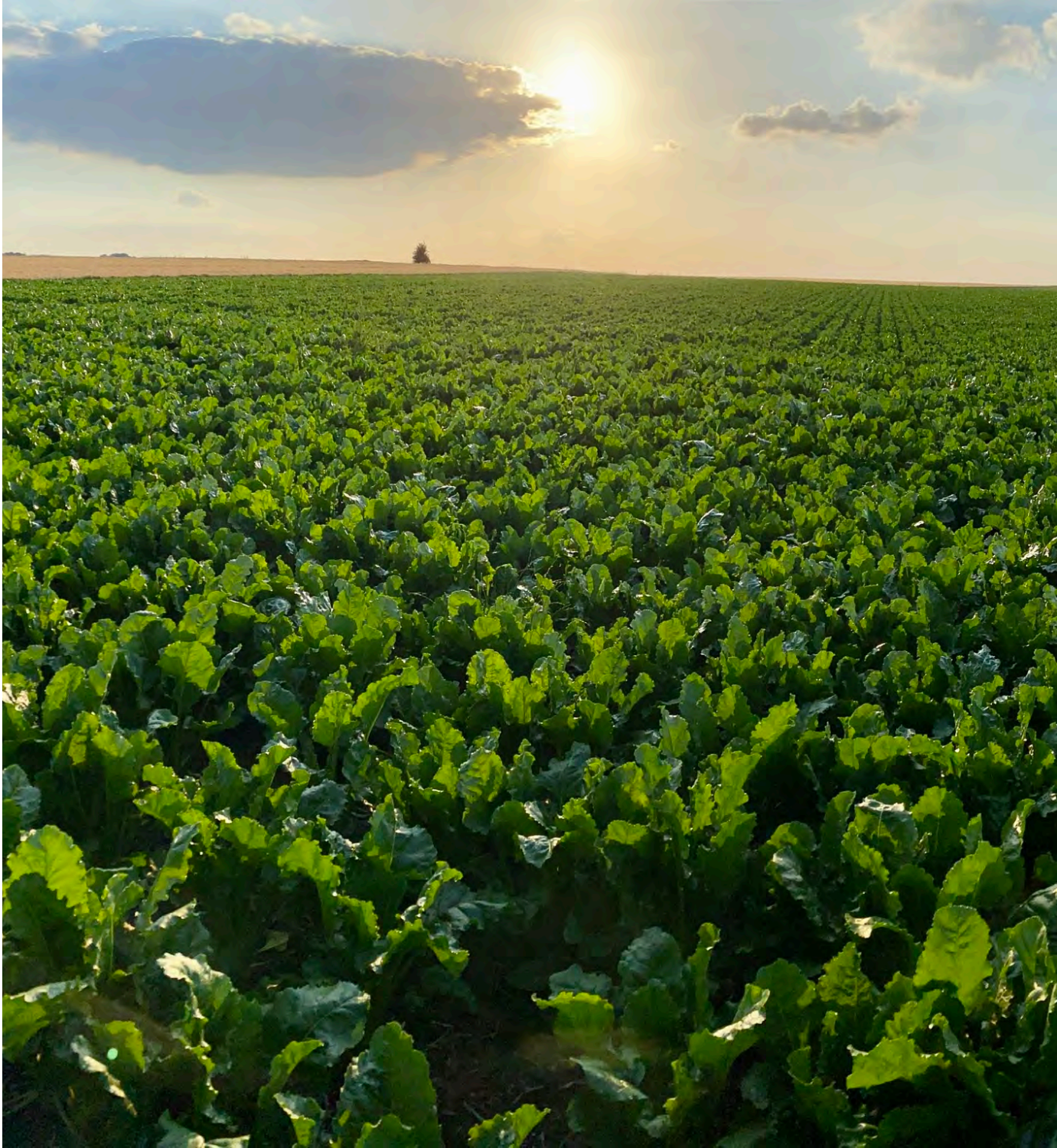
Au 31 mars 2023, le portefeuille détenu par Finasucre S.A. dans des sociétés cotées avait une valeur boursière totale de € 89,1 millions.

## V. Autres investissements

### I-care

En 2022, le Groupe a investi un montant total de € 20 millions, sous forme de prêt convertible, dans le groupe belge I-care, un des leaders mondiaux dans la maintenance prédictive et prescriptive.

Fondée en 2004, le groupe I-care emploie plus de 750 personnes et poursuit son expansion à l'international, avec 26 bureaux dans 12 pays.





# Situation financière





## Commentaires sur les comptes consolidés du Groupe au 31 mars 2023

Nous commentons ci-après les comptes consolidés du Groupe qui figurent dans les ANNEXES A du présent rapport.

L'évolution des activités du Groupe et les événements majeurs évoqués dans ce rapport ressortent dans la comparaison des comptes consolidés, aussi bien dans le bilan que dans le compte de résultats.

Les données financières relatives aux filiales australiennes et néo-zélandaise sont respectivement comptabilisées en AUD et NZD et traduites en EUR dans les comptes consolidés en utilisant les taux repris ci-dessous.

Taux des devises	au		Moyen 12 mois		Taux des devises	au		Moyen 12 mois	
	31-03-2023	31-03-2022	01-04-2022 31-03-2023	01-04-2021 31-03-2022		31-03-2023	31-03-2022	01-04-2022 31-03-2023	01-04-2021 31-03-2022
1 AUD = Euro	0,6147	0,6744	0,6571	0,6359	1 NZD = EUR	0,5750	0,6245	0,5991	0,5994
	-8,9%		+3,3%			-7,9%		-0,1%	

Au 31 mars 2023, l'AUD et le NZD se sont dépréciés vis-à-vis de l'EUR, par rapport à l'exercice précédent.

Les données financières des filiales établies en Chine et aux USA résultent de la traduction en EUR de leur monnaie de comptabilisation (respectivement le CNY et l'USD), dont les variations durant les douze derniers mois sont moins significatives dans le bilan et dans le compte de résultat consolidé.

### BILAN

Le bilan consolidé reflète, à travers les filiales, les activités en Belgique, aux Pays-Bas, en Australie, en Chine, au Japon et aux USA, durant les douze mois de l'Exercice sous revue. Les chiffres comparatifs de l'exercice précédent portent également sur une période de douze mois.

Les filiales australiennes appliquent les principes IFRS australiens depuis dix-sept ans. Leurs comptes sont consolidés comme tels au niveau du Groupe, sous réserve de retraitements particuliers qui sont décrits plus spécifiquement ci-après.

La nouvelle filiale néo-zélandaise, acquise en juillet 2022, est consolidée pour la première fois cette année selon la méthode proportionnelle et compte, quant à elle, 9 mois d'exercice. Elle applique les principes IFRS néo-zélandais. Ses comptes sont consolidés comme tels au niveau du Groupe, sous réserve de retraitements particuliers qui sont décrits plus spécifiquement ci-après.

Des écarts observés dans les principales rubriques du bilan par rapport à l'année précédente proviennent d'une dépréciation de 8,9% de la monnaie australienne (AUD) par rapport à l'EUR, après une appréciation de 3,9% l'exercice précédent. L'intégration globale des postes actifs et passifs des filiales australiennes consolidées (Bundaberg Sugar Ltd, BBS Subsidiary Pty Ltd et FinaNuts Holding Pty Ltd) ainsi que l'intégration proportionnelle des postes actifs et passifs de la filiale néo-zélandaise consolidée

(Prolife Foods Pty Ltd), convertis en EUR au cours de clôture, produit la quasi-totalité de l'écart de conversion repris dans les fonds propres consolidés. L'écart de conversion diminue de € 15,9 millions par rapport à l'an dernier (-€ 11,1 millions en 2023 contre 4,8 millions en 2022).

Les commentaires qui suivent soulignent les écarts les plus significatifs observés dans les principales rubriques du bilan par rapport à l'année précédente, comprenant l'effet monétaire signalé ci-avant.

**Immobilisations incorporelles (+ € 1,5 million) :** il s'agit essentiellement des logiciels informatiques, des frais de recherche et développement et des marques récemment acquises via Prolife Foods Pty Ltd.

**Ecart de consolidation (+ € 6,3 millions) :** l'augmentation provient du goodwill acté à la suite de l'acquisition de Prolife Foods Pty Ltd par FinaNuts Holding Pty. Celle-ci est contrebalancée par l'amortissement des goodwills actés à la suite de l'acquisition de MIA par BBS Subsidiary Pty Ltd et de l'achat d'Alldra B.V. réalisé par le groupe Iscal (amorti en cinq années).

**Immobilisations corporelles (+ € 54,2 millions) :** en dehors de la première consolidation de Prolife Foods Pty Ltd (+ € 5,5 millions) et des amortissements de l'année, cette variation provient principalement (i) de la réévaluation (partiellement compensée par l'effet de change) des terres australiennes chez Bundaberg Sugar Ltd (+ € 33,5 millions) et chez BBS Subsidiary Pty Ltd (+ € 1,3 million), et (ii) de la construction d'un nouveau silo chez Iscal S.A. (+ € 15,3 millions).

**Immobilisations financières (+ € 4,4 millions) :** cette variation provient essentiellement (i) du prêt convertible octroyé par FinaNuts Holding Pty à sa filiale néo-zélandaise Prolife Foods Pty Ltd (+ € 14,1 millions) suite à son entrée dans le périmètre de consolidation et (ii) de la diminution des participations dans les autres entreprises (- € 9,8 millions), expliquée principalement chez Finasucre S.A. par la vente de certains titres cotés en bourse.

**Créances à plus d'un an (+ € 20,0 millions) :** cet écart s'explique par le prêt convertible octroyé par Finasucré S.A. à la société I-care.

**Stocks et commandes en cours d'exécution (+ € 54,5 millions) :** la variation est essentiellement attribuée à l'augmentation des stocks (i) chez Iscal Sugar S.A. (+ € 28,0 millions), expliquée par la hausse du prix de revient (betteraves) et une augmentation des volumes de sucre, (ii) dans le groupe Galactic (+ € 12,5 millions), expliquée par la hausse des matières premières et des volumes de ventes sur la fin de l'année et (iii) chez Bundaberg Sugar Ltd (+ € 2,4 millions), avec une hausse des travaux en cours chez Bundaberg Walkers Engineering Ltd. Notons que l'entrée dans le périmètre de consolidation de Prolife Foods Pty Ltd augmente les stocks de € 15,5 millions. Ces mouvements sont partiellement compensés par une diminution du stock de noix chez BBS Subsidiary Pty Ltd (- € 4,3 millions) relative à la baisse des prix sur le marché.

**Créances à un an au plus (+ € 22,8 millions) :** la hausse des prix du sucre et le cut-off chez Iscal S.A. (+ € 11,0 millions), la hausse du prix du sucre et les appels de marge de la filiale sucre australienne (+ € 5,8 millions), l'entrée dans le périmètre de consolidation de Prolife Foods Pty Ltd (+ € 5,6 millions) expliquent principalement cette augmentation.

**Placements de trésorerie et valeurs disponibles (- € 8,6 millions) :** la diminution de la trésorerie consolidée provient principalement du paiement de dividendes et du financement des investissements de l'année.

**Plus-values de réévaluation (+ € 32,3 millions) :** cet écart positif s'explique par la réévaluation des terres des filiales

australienne partiellement compensée par la dépréciation du dollar australien par rapport à l'Euro.

**Réserves (- € 5,9 millions) :** la majeure partie de cette variation provient du mouvement des réserves (part du Groupe) généré par les résultats de l'Exercice des sociétés consolidées et des dividendes distribués.

**Ecarts de conversion (- € 15,9 millions) :** la dépréciation des dollars australien et néo-zélandais par rapport à l'Euro, décrite ci-avant, explique le mouvement de l'année.

**Dettes à plus d'un an (+ € 63,0 millions) :** l'évolution est principalement expliquée par (i) le reclassement à long terme de la dette court terme chez Bundaberg Sugar Ltd (+ € 34,1 millions) et chez BBS Subsidiary Pty Ltd (+ € 14,8 millions), (ii) le financement du nouveau silo chez Iscal Sugar S.A. (+ € 19,7 millions) et (iii) l'abandon d'une partie de la dette Futerro par la Région Wallonne (- € 5,6 millions).

**Dettes à un an au plus (€ 61,6 millions) :** les dettes financières augmentent globalement de € 34,7 millions. Cet accroissement s'explique par (i) le financement des betteraves chez Iscal, (ii) l'augmentation du fonds de roulement pour le groupe Galactic et (iii) l'entrée de Prolife Foods Pty Ltd dans le périmètre de consolidation. Notons que pour les filiales australiennes, les dettes financières diminuent à la suite du reclassement de la dette court terme en long terme. Les dettes commerciales augmentent de € 22,6 millions et ce principalement à la suite de (i) la provision pour surpris des betteraves en contrats et hors contrats chez Iscal S.A., et (ii) de l'entrée dans le périmètre de consolidation de Prolife Foods Pty Ltd. Les acomptes reçus sur commandes enregistrés chez Bundaberg Walkers Engineering Ltd augmentent de € 3,7 millions en raison du timing des projets.

## RÉSULTATS

Le tableau ci-après reprend les résultats consolidés : en '000 €

	2022/2023	2021/2022
Chiffre d'affaires	508.698	415.260
Cash flow d'exploitation (EBITDA) *	20.613	10.614
Amortissements ordinaires	(10.356)	(10.061)
Résultats d'exploitation non récurrents	(1.728)	(1.621)
Résultats avant éléments financiers (EBIT)	8.528	(1.069)
Résultats financiers récurrents	(4.990)	3.882
Résultats financiers non récurrents	10.977	802
Amortissement des goodwill de consolidation	(2.952)	(1.376)
Résultats avant impôts	11.563	2.239
Impôts	(1.895)	(708)
Résultat net	9.668	1.531
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	(98)	2.561
Résultat net des entreprises consolidées	9.570	4.092
Part des tiers dans le résultat	5.169	3.531
Part du Groupe dans le résultat	4.401	561

\*ne tient pas compte des éléments non récurrents

L'appréciation moyenne de l'AUD par rapport à l'EUR (+ 3,3%) a une influence sur les écarts constatés du compte de résultats ; néanmoins, les niveaux d'activité des entreprises consolidées expliquent principalement les écarts observés.

**Ventes et prestations (+ € 133,8 millions) :** cette augmentation (hors éléments non récurrents) s'explique essentiellement comme suit :

- chez Iscal Sugar S.A. (+ € 49,5 millions) : augmentation expliquée par l'augmentation du prix moyen du sucre sur la seconde partie de l'Exercice et l'augmentation des stocks (volume et prix de revient).
- chez Bundaberg Sugar Ltd (+ € 35,2 millions) : augmentation des prix du sucre sur le marché domestique ainsi qu'à l'export, mais également augmentation du volume et du prix des mélasses.
- chez BBS Subsidiary Pty Ltd (- € 7,8 millions) : diminution expliquée par un prix moyen inférieur.
- chez Prolife Foods Pty Ltd (+ € 33,8 millions) : entrée dans le périmètre de consolidation. La prise de participation par le Groupe dans Prolife Foods Pty Ltd ayant eu lieu en juillet 2022, l'Exercice ne comprend dès lors que 9 mois d'activité.
- chez Galactic S.A. (+ € 17,2 millions) : augmentation des prix moyens et des stocks (volume et prix de revient).
- chez Finasucre S.A. (+ € 5,8 millions) : augmentation des activités d'approvisionnement pour la Compagnie Sucrière.

L'ensemble des facteurs de coûts (hors amortissements et éléments non récurrents) dans les filiales consolidées augmente de € 123,8 millions.

Le coût des approvisionnements est en augmentation de € 92,1 millions, ce qui s'explique principalement par (i) l'entrée dans le périmètre de consolidation de Prolife Foods Pty Ltd, (ii) l'augmentation du prix des matières premières chez Iscal S.A. et Galactic S.A. et (iii) la hausse des prix de la canne à sucre et des travaux en cours chez Bundaberg Walkers Engineering Ltd.

Les services et biens divers ont, eux aussi, connu une augmentation de € 24,6 millions suite principalement (i) au changement de périmètre de consolidation (Prolife Foods Pty Ltd), (ii) à la hausse des prix de l'énergie (Iscale S.A. et BBS Subsidiary Pty Ltd), (iii) à l'augmentation des frais de transport (Iscale S.A., Bundaberg Sugar Ltd et Galactic S.A.) et (iv) à la hausse des frais de maintenance (Iscale S.A. et Bundaberg Sugar Ltd).

L'augmentation de € 12,3 millions des frais de personnel est, elle aussi, liée à l'intégration de Prolife Foods Pty Ltd, aux indexations salariales et à la prolongation de la durée de campagne sucrière australienne suite aux intempéries. Notons enfin, en dehors de l'impact des

reprises de provisions (- € 2,3 millions) et des autres charges d'exploitation (+ € 1,7 million), une diminution des réductions de valeurs, poste directement lié au traitement des cannes et des arbres sur pied (noix de macadamia) chez Bundaberg Sugar Ltd (- € 4,7 millions).

**Cash-flow d'exploitation (EBITDA) (+ € 10,0 millions) :** les EBITDA (hors éléments non récurrents) d'Iscale Sugar S.A., de Bundaberg Sugar Ltd et de Finasucre S.A. augmentent respectivement de € 12,7 millions, € 6,5 millions et € 0,1 million, tandis que ceux de Galactic S.A. et de BBS Subsidiary Pty Ltd sont en diminution respectivement de € 3,5 millions et € 5,1 millions. L'EBITDA de Prolife Foods Pty Ltd pour les 9 mois d'exercice est de - € 0,7 million.

**Résultats d'exploitation non récurrents (- € 0,1 million) :** cela s'explique premièrement par l'augmentation des charges d'exploitation non récurrentes (+ € 3,9 millions) incluant (i) l'indemnité pour les betteraves non livrées chez Iscale S.A. et (ii) les coûts liés aux arbres malades chez BBS Subsidiary Pty Ltd, et par l'augmentation des produits d'exploitation non récurrents (+ € 3,8 millions), liée principalement à la vente de terrains chez Iscale S.A. dans le courant de l'année.

**Résultats avant éléments financiers (EBIT) (+ € 9,6 millions) :** même explication sur cet écart que pour l'EBITDA et les résultats d'exploitation non récurrents. Les amortissements sont en ligne par rapport à l'exercice précédent.

**Résultats financiers récurrents et non récurrents (+ € 1,3 million) :** l'écart s'explique principalement par une augmentation des produits financiers non récurrents (+ € 11,0 millions), liée (i) à l'abandon par la Région Wallonne d'une partie de la dette Futerro et (ii) à la plus-value réalisée sur la vente de titres cotés en bourse. De plus, une augmentation des charges financières récurrentes (+ € 9,8 millions), liée aux charges des dettes, aux pertes de change et aux pertes non réalisées sur les positions futures sur le marché mondial du sucre contribue à cet écart.

**Amortissement des goodwill de consolidation :** cela correspond à l'amortissement du goodwill relatif à l'acquisition de Prolife Foods Pty Ltd par FinaNuts Holding Pty, l'acquisition de MIA par BBS Subsidiary Pty Ltd et à l'achat d'Alldra B.V. par le groupe Iscale.

**Impôts (+ € 1,2 million) :** pour l'ensemble des sociétés consolidées, l'impôt est le reflet des taux appliqués sur les résultats taxables.

L'ANNEXE aux comptes consolidés décrit plus amplement l'évolution des composantes du bilan et du compte de résultats consolidés du Groupe.



# Commentaires sur les comptes annuels de Finasucre S.A. au 31 mars 2023

Nous commentons ci-après les comptes annuels de Finasucre S.A. qui figurent dans les ANNEXES B du présent rapport.

## BILAN

### Actifs immobilisés

**Immobilisations incorporelles :** elles sont composées principalement du logiciel commercial lié à l'activité africaine et des licences informatiques.

**Immobilisations corporelles (- € 0,2 million) :** elles sont composées principalement des bureaux de Finasucre S.A. à Bruxelles.

**Immobilisations financières (+ € 26,8 millions) :** cette variation provient principalement du financement, via une augmentation de capital de FinaNuts Holding Pty, de la prise de participation dans Prolife Foods Pty Ltd. Notons aussi la vente de titres cotés en bourse et l'augmentation de la participation dans les Galeries Royales Saint-Hubert et la Compagnie Het Zoute.

### Actifs circulants

**Créances à plus d'un an (+ € 20,0 millions) :** cette augmentation reflète le prêt convertible accordé à la société I-care.

**Créances à un an au plus (+ € 10,8 millions) :** les créances commerciales proviennent de l'activité commerciale et de l'assistance au management dans les filiales. L'augmentation des autres créances s'explique principalement par l'avance faite à Bundaberg Sugar Ltd au cours de l'Exercice.

**Placements de trésorerie et valeurs disponibles (- € 31,9 millions) :** il s'agit essentiellement des mouvements et des revenus des immobilisations financières, des créances à plus d'un an, du fonds de roulement affecté aux activités commerciales et aux charges du personnel, des avances faites aux filiales et du paiement du dividende.

**Comptes de régularisation :** ils sont composés surtout d'achats relatifs au prochain exercice (activité commerciale).

### Capitaux propres

**Capital - Plus-values de réévaluation - Réserves :** ces rubriques sont inchangées, sauf les réserves immunisées, liées aux investissements tax shelter, qui diminuent de € 0,3 million et les réserves disponibles, qui augmentent de € 0,7 million, selon transfert et affectation du résultat.

**Bénéfice (Perte) reporté(e) :** selon affectation du résultat.

### Dettes

**Dettes à un an au plus (+ € 19,1 millions) :** les postes de cette rubrique concernent les dettes financières, les activités commerciales, les charges du personnel et le dividende à payer selon la répartition bénéficiaire proposée.

## RÉSULTATS

**Ventes et prestations (€ 17,5 millions) :** il s'agit des prestations de services aux filiales et de l'activité d'approvisionnement pour la Compagnie Sucrière S.A.

**Coûts des ventes et des prestations (€ 17,1 millions) :** les achats sont directement liés à l'activité commerciale et dans la continuité des marges brutes pratiquées, de même que pour les services et biens divers nécessaires pour cette activité et les activités holding.

**Bénéfice d'exploitation (€ 0,4 million) :** l'activité commerciale est à l'origine de ce gain.

**Produits financiers récurrents (€ 20,1 millions) :** il s'agit principalement des dividendes d'Iscal S.A., de la Compagnie Sucrière S.A., de Galactic S.A., de la Compagnie Het Zoute S.A. et des autres immobilisations financières. Les autres rubriques de ce poste concernent les intérêts sur les actifs circulants, les gains de change et les plus-values sur vente d'actions.

**Charges financières récurrentes (€ 4,0 millions) :** elles se composent principalement des pertes de change et des charges bancaires.

Le résultat financier non récurrent est lié principalement au remboursement de précompte mobilier.

**Impôts sur le résultat (- € 0,2 million) :** Finasucre S.A. a très peu de revenus imposables (les dividendes bénéficient en principe du régime R.D.T., etc.) et investit en Tax Shelter. C'est la raison pour laquelle le taux effectif d'impôt est moins élevé cette année.

### Information complémentaire sur la couverture des risques financiers

Finasucre S.A. n'a pas eu recours à la couverture des risques de change sur ses opérations en devises étrangères.



# AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS, DÉCHARGES ET ÉLECTIONS STATUTAIRES

## Affectations et prélèvements

Le bénéfice de l'Exercice à affecter s'élève à € 17.178.877, auquel s'ajoute un report à nouveau de l'exercice précédent de € 41.885.935, pour former un bénéfice répartisable de € 59.064.812, que nous proposons de répartir comme suit :

Dividende brut aux 80.000 actions	€ 10.285.714
Affectation aux autres réserves	€ 678.920
Résultat reporté à nouveau	€ 48.100.178

Si cette proposition de répartition est approuvée, le dividende net, après déduction du précompte mobilier, sera de € 90 par titre.

A noter que le pourcentage de précompte mobilier appliqué pour obtenir le montant de € 90 par titre est le pourcentage standard de 30% applicable en droit belge pour les personnes physiques ou morales. Si un précompte mobilier différent est à retenir par Finasucre S.A., nous vous prions de nous en informer dans les plus brefs délais.

Le dividende sera payable à partir du 28 juillet 2023.

## Décharges

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous demandons de donner décharge à chacun des administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat pour la période clôturée au 31 mars 2023.

## Élections statutaires

Il n'y a pas de mandat statutaire d'administrateur venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de cette année.

Le mandat du Commissaire viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2024.



# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## Risques et incertitudes

### • Guerre en Ukraine

La guerre entre la Russie et l'Ukraine sévit depuis février 2022 et il n'y a à ce jour pas de signe d'une fin de conflit proche.

Concernant les activités du Groupe et principalement de la filiale Iscal S.A., cette guerre entraîne des conséquences négatives sur les coûts énergétiques et présente toujours un risque quant à des pénuries de ressources et matières premières, notamment le gaz. Toutefois, cette hausse des coûts est en grande partie compensée par une augmentation du prix du sucre.

### • Autres risques et incertitudes

Outre les informations reprises dans le rapport d'activités, nous résumons ci-dessous les points qui nous semblent essentiels pour décrire les risques et incertitudes qui pourraient affecter le cours des activités :

- Les opérations en Australie dépendent de l'évolution du marché mondial du sucre roux, qui fait l'objet de couvertures par des instruments financiers du type achat/vente à terme.
- Les fluctuations du prix des combustibles ont un impact direct sur les sociétés du Groupe, non seulement sur le prix du carburant et des combustibles fossiles, mais aussi sur les engrais, le transport, les emballages ; les usines de sucre roux atténuent cet impact par l'utilisation de la bagasse comme combustible.
- Les filiales sont sensibles à l'évolution des devises (AUD/USD pour les filiales en Australie, AUD/NZD pour la filiale néo-zélandaise et EUR/USD ainsi que USD/CHN pour Galactic S.A.) et à celle des taux d'intérêts.
- Les aléas climatiques sont susceptibles d'affecter les activités (gel, cyclones, sécheresse, inondations, ...).
- Les filiales en République Démocratique du Congo sont confrontées aux risques engendrés par la situation politique du pays.

## Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers qui se composent principalement de soldes bancaires, de dettes et de créances commerciales et de dérivés. Les objectifs de ces instruments sont de financer l'activité et de couvrir les risques.

L'impact de l'utilisation des dérivés n'est pas significatif par rapport à l'évaluation de l'actif, du passif et du résultat du Groupe.

## Environnement, personnel et clients

Le Groupe s'applique à respecter l'environnement dans toutes ses activités et à observer les lois et les normes en vigueur dans les pays où il est actif.

En cas de restructuration, le Groupe a toujours agi dans le respect des lois sociales en vigueur, tout en encourageant le dialogue social ainsi qu'un processus de transition sans heurts. Les conflits sociaux ne peuvent pas toujours être évités, mais tous les efforts sont fournis pour en atténuer les effets.

Le Groupe s'est efforcé de garantir à tous ses collaborateurs un environnement de travail sûr, en accord avec les réglementations en vigueur.

Afin d'offrir la meilleure qualité possible à les clients, les différentes filiales ont obtenu les normes de certification les plus élevées.



Iscal Sugar (Belgique)

## Autres informations

Le Conseil d'Administration n'a pas connaissance d'autres circonstances ou événements postérieurs à la date du bilan, autres que ceux décrits ci-avant, qui sont susceptibles d'affecter le cours normal des activités de la société.

Finasucre S.A. ne détient aucune succursale et n'a exercé aucune activité distincte en matière de recherche et développement.

Aucune action propre de Finasucre S.A. n'a été acquise par aucune filiale directe.

Le Conseil d'Administration signale que, pour l'exercice sous revue, aucune décision n'a été prise et qu'aucune opération n'a été décidée, qui tomberait dans le champ d'application de l'article 7:96 du nouveau Code des sociétés et des associations, relatif aux intérêts opposés des administrateurs.

Ce rapport de gestion sera déposé conformément aux dispositions légales et conservé au siège social.

Le Conseil d'Administration  
26 juin 2023





# ANNEXES

## A



# Comptes consolidés de Finasucre au 31 mars 2023

Bilan consolidé (après répartition) au 31 mars 2023

en '000 €

<b>ACTIF</b>	<b>31-03-2023</b>	<b>31-03-2022</b>
<b>Frais d'établissements</b>		
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>557.055</b>	<b>490.713</b>
<b>I. Immobilisations incorporelles</b>	<b>2.244</b>	<b>790</b>
<b>II. Ecarts de consolidation (positifs)</b>	<b>10.724</b>	<b>4.404</b>
<b>III. Immobilisations corporelles</b>	<b>370.256</b>	<b>316.080</b>
A. Terrains et constructions	275.917	244.698
B. Installations, machines, outillage	32.483	30.595
C. Mobilier et matériel roulant	1.685	1.504
D. Location-financement et droits similaires	1.664	929
E. Autres immobilisations corporelles	26.390	26.234
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	32.117	12.121
<b>IV. Immobilisations financières</b>	<b>173.831</b>	<b>169.438</b>
A. Entreprises liées	-	-
1. Participations	-	-
B. Entreprises mises en équivalence		
1. Participations	36.496	36.449
C. Autres immobilisations financières	-	-
1. Participations, actions et parts	123.047	132.888
2. Créances et cautionnements en numéraires	14.288	102
<b>Actifs circulants</b>	<b>380.475</b>	<b>291.398</b>
<b>V. Créances à plus d'un an</b>	<b>20.061</b>	<b>59</b>
B. Autres créances	20.061	59
C. Impôts différés	-	-
<b>VI. Stocks et commandes en cours d'exécution</b>	<b>164.224</b>	<b>109.767</b>
A. Stocks		
1. Approvisionnements	56.967	32.170
2. En-cours de fabrication	68.173	45.073
3. Produits finis	32.031	28.074
4. Marchandises	296	173
6. Acomptes versés	-	-
B. Commandes en cours d'exécution	6.757	4.276
<b>VII. Créances à un an au plus</b>	<b>113.565</b>	<b>90.763</b>
A. Créances commerciales	95.376	78.937
B. Autres créances	18.189	11.826
<b>VIII. Placements de trésorerie</b>	<b>1.847</b>	<b>1.879</b>
B. Autres placements	1.847	1.879
<b>IX. Valeurs disponibles</b>	<b>78.195</b>	<b>86.719</b>
<b>X. Comptes de régularisation</b>	<b>2.583</b>	<b>2.212</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>937.529</b>	<b>782.111</b>

## Bilan consolidé (après répartition) au 31 mars 2023

en '000 €

<b>PASSIF</b>	31-03-2023	31-03-2022
<b>Capitaux propres</b>	<b>581.166</b>	<b>570.773</b>
<b>I. Capital</b>	<b>1.786</b>	<b>1.786</b>
A. Capital souscrit	1.786	1.786
<b>III. Plus-values de réévaluation</b>	<b>117.889</b>	<b>85.635</b>
<b>IV. Réserves consolidées</b>	<b>470.925</b>	<b>476.810</b>
<b>V. Ecarts de consolidation (négatifs)</b>	<b>34</b>	<b>34</b>
<b>VI. Ecarts de conversion</b>	<b>(11.120)</b>	<b>4.785</b>
<b>VII. Subsidés en capital</b>	<b>1.652</b>	<b>1.724</b>
<b>VIII. Intérêts de tiers</b>	<b>29.938</b>	<b>26.934</b>
<b>Provisions, impôts différés et latences fiscales</b>	<b>18.931</b>	<b>2.783</b>
<b>IX. A. Provisions pour risques et charges</b>	<b>4.837</b>	<b>3.072</b>
1. Pensions et obligations similaires	-	-
3. Gros entretiens et réparations	821	705
4. Autres risques et charges	4.016	2.367
<b>B. Impôts différés et latences fiscales</b>	<b>14.093</b>	<b>(289)</b>
<b>Dettes</b>	<b>307.495</b>	<b>181.621</b>
<b>X. Dettes à plus d'un an</b>	<b>75.179</b>	<b>12.176</b>
A. Dettes financières		
1. Emprunts subordonnés	400	1.200
3. Dettes de location-financement et assimilées	1.303	521
4. Etablissements de crédit	70.741	1.809
5. Autres emprunts	633	1.013
D. Autres dettes	2.102	7.634
<b>XI. Dettes à un an au plus</b>	<b>228.062</b>	<b>166.471</b>
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	3.656	2.482
B. Dettes financières		
1. Etablissements de crédit	123.618	90.103
2. Autres emprunts	-	-
C. Dettes commerciales		
1. Fournisseurs	69.805	47.199
2. Effets à payer	-	2
D. Acomptes reçus sur commandes	7.890	4.152
E. Dettes fiscales, salariales et sociales		
1. Impôts	1.862	2.394
2. Rémunérations et charges sociales	8.021	7.140
F. Autres dettes	13.211	12.999
<b>XII. Comptes de régularisation</b>	<b>4.254</b>	<b>2.974</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>937.529</b>	<b>782.111</b>



## Compte de résultats consolidé au 31 mars 2023

en '000 €

	31-03-2023	31-03-2022
<b>I. Ventes et prestations</b>	<b>553.635</b>	<b>416.002</b>
A. Chiffre d'affaires	508.698	415.260
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution [augmentation,(réduction)]	35.115	(3.743)
C. Production immobilisée	50	81
D. Autres produits d'exploitation	5.106	3.579
E. Produits d'exploitation non récurrents	4.665	826
<b>II. Coût des ventes et prestations</b>	<b>(545.106)</b>	<b>(417.071)</b>
A. Approvisionnements et marchandises		
1. Achats	344.435	246.486
2. Variation des stocks [(augmentation), réduction]	(11.778)	(5.970)
B. Services et biens divers	117.532	92.909
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	73.821	61.484
D. Amortissements et réduction de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	10.356	10.061
E. Réduction de valeur sur stocks, sur commandes en cours et sur créances commerciales [dotations, (reprises)]	(393)	4.315
F. Provisions pour risques et charges [dotations, (utilisations et reprises)]	(2.536)	(232)
G. Autres charges d'exploitation	7.276	5.571
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	-	-
I. Amortissements des écarts de consolidation	-	-
J. Charges d'exploitation non récurrentes	6.393	2.448
<b>III. Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	<b>8.528</b>	<b>(1.069)</b>
<b>IV. Produits financiers</b>	<b>21.268</b>	<b>9.334</b>
Produits financiers récurrents	8.825	7.885
A. Produits des immobilisations financières	2.894	3.689
B. Produits des actifs circulants	1.190	495
C. Autres produits financiers	4.741	3.702
Produits financiers non récurrents	12.443	1.448
<b>V. Charges financières</b>	<b>(18.234)</b>	<b>(6.026)</b>
Charges financières récurrentes	16.768	5.379
A. Charges des dettes	5.019	2.143
B. Amortissements sur écarts de consolidation positifs	2.952	1.376
C. Réductions de valeurs sur actifs circulants autres que ceux sub II.E [dotations,(reprises)]	-	-
D. Autres charges financières	8.797	1.861
Charges financières non récurrentes	1.466	646
<b>VI. Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	<b>11.563</b>	<b>2.239</b>

## Compte de résultats consolidé au 31 mars 2023 (suite)

en '000 €

	31-03-2023	31-03-2022
<b>X. A. Prélèvements sur impôts différés et latences fiscales</b>	3.236	3.236
B. Transfert aux impôts différés et latences fiscales	(174)	(648)
<b>XI. Impôts sur le résultat</b>	<b>(4.957)</b>	<b>(3.296)</b>
A. Impôts	6.040	3.342
B. Régularisation d'impôts et reprises de provisions fiscales	(1.083)	(46)
<b>XII. Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	<b>9.668</b>	<b>1.531</b>
XIII. Quote-part dans le bénéfice (la perte) des sociétés mises en équivalence	(98)	2.561
<b>XIV. Bénéfice (Perte) consolidé(e)</b>	<b>9.570</b>	<b>4.091</b>
A. Part des tiers	5.169	3.531
B. Part du Groupe	4.401	561

## I. Etat des frais d'établissement

en '000 €

### Frais d'établissement

a) Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	
b) Mutations de l'exercice	
- Amortissements	-
c) Valeur comptable nette au terme de l'exercice	-

## II. Etat des immobilisations incorporelles

en '000 €

	Frais de recherche et de développement	Concessions, brevets, licences, etc...	Goodwill
<b>a) Valeur d'acquisition</b>			
Au terme de l'exercice précédent	12.395	9.363	23
Mutations de l'exercice :			
- Acquisitions y compris la production immobilisée	-	14	-
- Cessions et désaffectations	-	(11)	-
- Variation de périmètre	-	2.195	-
- Ecart de conversion	-	(174)	-
- Transferts d'une rubrique à une autre	-	14	-
<b>Au terme de l'exercice</b>	<b>12.395</b>	<b>11.401</b>	<b>23</b>
<b>c) Amortissements et réductions de valeur</b>			
Au terme de l'exercice précédent	(12.354)	(8.615)	(21)
Mutations de l'exercice :			
- Actés	(20)	(221)	(2)
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	-	-	-
- Transférés d'une rubrique à une autre	-	-	-
- Variation de périmètre	-	(372)	-
- Ecart de conversion	-	30	-
<b>Au terme de l'exercice</b>	<b>(12.374)</b>	<b>(9.177)</b>	<b>(23)</b>
<b>d) Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>20</b>	<b>2.224</b>	<b>-</b>

### III. Etat des immobilisations corporelles

en '000 €

	Terrains et constructions	Installations, machines et outillages	Mobilier et matériel roulant
<b>a) Valeur d'acquisition</b>			
Au terme de l'exercice précédent	165.047	264.026	8.531
Mutations de l'exercice :			
- Acquisitions y compris la production immobilisée	428	3.621	588
- Cessions et désaffectations	(2.617)	(1.178)	(580)
- Transferts d'une rubrique à une autre	770	2.018	10
- Variation de périmètre	1.742	7.167	1.041
- Ecart de conversion	(11.711)	(7.919)	(423)
- Divers		-	-
<b>Au terme de l'exercice</b>	<b>153.659</b>	<b>267.735</b>	<b>9.168</b>
<b>b) Plus-values de réévaluation</b>			
Au terme de l'exercice précédent	112.139	-	-
Mutations de l'exercice :			
- Plus-values actées	56.846	-	-
- Transférées d'une rubrique à une autre	536	-	-
- Variation de périmètre	-	-	-
- Ecart de conversion	(13.629)	-	-
<b>Au terme de l'exercice</b>	<b>155.891</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>c) Amortissement et réductions de valeur</b>			
Au terme de l'exercice précédent	(32.488)	(233.431)	(7.028)
Mutations de l'exercice :			
- Actés	(660)	(7.914)	(581)
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	19	1.032	529
- Transférés d'une rubrique à une autre	(675)	3.260	(1)
- Variation de périmètre	(840)	(4.308)	(736)
- Ecart de conversion	1.011	6.110	334
<b>Au terme de l'exercice</b>	<b>(33.633)</b>	<b>(235.252)</b>	<b>(7.483)</b>
<b>d) Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>275.917</b>	<b>32.483</b>	<b>1.685</b>



	Location- financement et droits similaires	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et acomptes
<b>a) Valeur d'acquisition</b>			
Au terme de l'exercice précédent	2.625	20.064	12.121
Mutations de l'exercice :			
- Acquisitions y compris la production immobilisée	1.268	45	22.607
- Cessions et désaffectations	7	(2.761)	(638)
- Transferts d'une rubrique à une autre	(711)	(347)	(2.311)
- Variation de périmètre	(133)	340	527
- Ecart de conversion	(222)	(1.552)	(188)
- Divers	-	-	-
<b>Au terme de l'exercice</b>	<b>2.834</b>	<b>15.789</b>	<b>32.117</b>
<b>b) Plus-values de réévaluation</b>			
Au terme de l'exercice précédent	-	8.182	-
Mutations de l'exercice :			
- Plus-values actées	-	3.988	-
- Transférées d'une rubrique à une autre	-	-	-
- Variation de périmètre	-	-	-
- Ecart de conversion	-	(982)	-
<b>Au terme de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>11.189</b>	<b>-</b>
<b>c) Amortissement et réductions de valeur</b>			
Au terme de l'exercice précédent	(1.696)	(2.013)	-
Mutations de l'exercice :			
- Actés	(218)	(934)	-
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	21	1.956	-
- Transférés d'une rubrique à une autre	626	354	-
- Variation de périmètre			-
- Ecart de conversion	97	49	-
- Divers	-	-	-
<b>Au terme de l'exercice</b>	<b>(1.170)</b>	<b>(588)</b>	<b>-</b>
<b>d) Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>1.664</b>	<b>26.390</b>	<b>32.117</b>

## IV. Etat des immobilisations financières

en '000 €

	Entreprises mises en équivalence	Autres entreprises
<b>1. Participations, actions et parts</b>		
<b>a) Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent</b>	<b>36.449</b>	<b>151.003</b>
Mutations de l'exercice :		
- Acquisitions	-	149
- Transferts d'une rubrique à une autre	-	-
- Résultat de l'exercice	(98)	-
- Dividendes versés	-	-
- Variation de périmètre	86	-
- Cessions et retraits	-	(11.413)
- Ecart de conversion	-	(33)
- Divers	60	-
<b>Au terme de l'exercice</b>	<b>36.496</b>	<b>139.706</b>
<b>c) Réductions de valeur au terme de l'exercice précédent</b>	<b>-</b>	<b>(18.115)</b>
Mutations de l'exercice :		
- Actées	-	-
- Reprises	-	1.457
- Annulées	-	-
- Variation de périmètre	-	-
- Ecart de conversion	-	-
- Transferts d'une rubrique à une autre	-	-
<b>Au terme de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>(16.659)</b>
<b>d) Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>36.496</b>	<b>123.047</b>
<b>2. Créances</b>		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	-	102
Mutations de l'exercice :		
- Additions	-	15.121
- Cessions et retraits	-	-
- Réductions de valeur actées	-	-
- Ecart de conversion	-	(936)
- Variation de périmètre	-	-
- Transférées d'une rubrique à une autre	-	-
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>14.287</b>
Réductions de valeur cumulées sur créances au terme de l'exercice	-	-

## V. Etat des entreprises laissées en dehors de la consolidation et celles dans lesquelles on détient une participation significative

	Clôture de l'exercice	Monnaie	Capitaux propres ( en '000 )	Résultats ( en '000 )	% d'intérêts
<b>Compagnie Sucrière S.A.</b> BP 10 Kwilu-Ngongo - République Démocratique du Congo	31/12/22	CDF	88.971.223	9.849.071	60,00%
<b>BundySort Pty Ltd</b> Gin Gin Road Bundaberg, Qld 4670 - Australie	31/12/22	AUD	929	19	50,00%
<b>JV Kin S.A.</b> Rue Glesener 21 1631 Luxembourg - Grand Duché du Luxembourg	31/12/22	EUR	8.301	(55)	50,00%
<b>Ebale Résidence SARLU</b> Route des poids lourds 1963 Kinshasa - République Démocratique du Congo	31/12/22	CDF	15.299.359	111.084	50,00%
<b>Kwilu Briques SARL</b> BP 10 Kwilu-Ngongo - République Démocratique du Congo	31/12/22	CDF	9.399.164	(1.910.828)	10,95%

## VI. Etat des réserves consolidées

en '000 €

	Réserves et résultats reportés
<b>Au terme de l'exercice précédent</b>	<b>476.810</b>
Annulation de réserves (rachat d'actions propres)	-
Résultat de l'exercice (part du Groupe)	4.401
Autres transferts	-
Transfert des écarts de consolidation	-
Affectation du résultat	(10.286)
<b>Au terme de l'exercice</b>	<b>470.925</b>

## VII. Etat des écarts de consolidation

en '000 €

	Ecart de consolidation	
	Positifs	Négatifs
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent</b>	<b>4.404</b>	<b>(34)</b>
Mutation de l'exercice :		
- variations dues à une augmentation du % de détention	7.826	-
- variations dues à une diminution du % de détention	-	-
- amortissements	(2.952)	-
- écarts de conversion	(420)	-
- divers	1.865	-
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>10.724</b>	<b>(34)</b>



## VIII. Etat des dettes

en '000 €

A. Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an, en fonction de leur durée résiduelle	Dettes (ou partie de dettes) avec une durée résiduelle de		
	Un an au plus	Plus d'un an et 5 ans au plus	Plus de 5 ans
<b>Dettes financières</b>			
1. Emprunts subordonnés	800	400	-
2. Emprunts obligataires non subordonnés	-	-	-
3. Dettes de location-financement et assimilées	24	(6.258)	7.560
4. Etablissements de crédit	2.277	60.892	9.849
5. Autres emprunts	555	633	-
Autres dettes	-	2.102	-
<b>Total</b>	<b>3.656</b>	<b>57.769</b>	<b>17.410</b>

## IX. Résultats

en '000 €

	Exercice	Exercice précédent
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	<b>508.698</b>	<b>415.260</b>
Union Européenne	164.299	138.493
Australie / Nouvelle-Zélande	189.227	144.262
Autres pays	155.172	132.505
<b>Travailleurs inscrits au registre du personnel</b>		
Nombre total à la date de la clôture	2.298	807
<b>Frais de personnel et pensions</b>	<b>73.821</b>	<b>61.484</b>
<b>Impôts sur le résultat</b>		
<b>1. Impôt sur les revenus de l'exercice</b>	<b>5.749</b>	<b>3.181</b>
a. Impôts et précomptes dus ou versés	6.611	5.192
b. Excédent de versements d'impôts et précomptes portés à l'actif	(1.002)	(2.823)
c. Suppléments d'impôts estimés	140	812
d. Impôt différé	-	-
<b>2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs</b>	<b>291</b>	<b>115</b>
a. Impôts et précomptes dus ou versés	291	149
b. Régularisations d'impôts et reprises de provisions	-	(34)
<b>3. Impôts différés et latences fiscales</b>		
a. Latences actives	-	-
Autres - Reprises d'excédents d'amortissements	-	-
Intérêts notionnels - déduction reportée	-	-
b. Latences passives	14.093	(289)
Impôts différés	14.093	(289)

## X. Droits et engagements hors bilan

en '000 €

	Exercice pour sûreté des dettes et engagements de	
	l'entreprise	tiers
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation sur leurs actifs propres</b>		
Gage sur fonds de commerce et sur d'autres actifs :		
- montant de l'inscription	4.950	-
- autres actifs gagés	13.200	-
<b>Engagements résultant d'opérations relatives :</b>		
- aux taux de change (devises à recevoir)	-	-
- aux taux de change (devises à livrer)	-	-
<b>Autres engagements</b>	<b>1.026</b>	<b>-</b>

Le personnel de direction et les appointés des sociétés du Groupe bénéficient d'un régime de pension extralégale. Les cotisations payées en exécution des contrats d'assurance-groupe sont supportées en partie par le personnel et en partie par l'entreprise.

## XI. Relations avec les entreprises liées non comprises dans la consolidation

en '000 €

	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation
<b>1. Immobilisations financières :</b>		
- participations	2.226	120.246
<b>2. Dettes :</b>		
- à un an au plus	-	-
<b>3. Créances :</b>		
- à un an au plus	6.495	-

## XII. Relations financières avec les administrateurs, gérants et commissaires

en '000 €

	Exercice
A. Rémunérations directes et indirectes et pensions à charge de l'exercice, allouées aux administrateurs et gérants	718
B. Créances vis-à-vis des administrateurs et gérants	-
C. Émoluments du commissaire pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du Groupe dont la société qui publie des comptes est à la tête	513
D. Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce Groupe par le commissaire	-
Autres missions d'attestation	-
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	-
E. Émoluments des personnes avec lesquelles le commissaire est lié pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du Groupe dont la société est à la tête	-
F. Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce Groupe par des personnes auxquelles le commissaire est lié	-
Autres missions d'attestation	-
Mission de conseils fiscaux	-
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	186

# Méthodes de consolidation et règles d'évaluation

## I. Règles de consolidation

### Champ de consolidation

Toutes les entreprises liées ainsi que les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation sont prises en considération. Pourraient toutefois être écartées, les sociétés qui présenteraient l'une ou l'autre des caractéristiques suivantes : (i) importance trop faible de la participation ; (ii) localisation dans des pays à monnaie ou à politique instables ; (iii) rupture probable des liens avec le Groupe ; (iv) mise en liquidation, nationalisation ou perte d'activité ; (v) impossibilité d'exercer le pouvoir ou impossibilité d'obtenir des informations sans frais disproportionnés ou dans des délais raisonnables.

En l'occurrence :

- la situation politique actuelle en République Démocratique du Congo rend incertaine la continuation normale des activités économiques et nos filiales, la Compagnie Sucrière et Kwilu Briques, implantées dans ce pays, ont été exclues du périmètre de consolidation.
- JV Kin (Luxembourg) est une filiale à 50% où le Groupe exerce un contrôle conjoint mais elle ne consolide pas sa filiale implantée en République Démocratique du Congo (Ebane Résidence) pour les mêmes raisons que celles évoquées ci-dessus. Elle n'est pas incluse dans le périmètre de consolidation par intégration proportionnelle.
- Finasucre Investment (Australie) Pty Ltd consolidée détient 50% du capital de BundySort Pty Ltd (Australie), mais ces sociétés ne sont pas reprises par intégration proportionnelle, vu la faible importance de ces participations.

### Méthodes utilisées pour la consolidation

#### • *Intégration globale ou proportionnelle*

La méthode de consolidation par intégration globale est retenue lorsque l'une des deux conditions suivantes est satisfaite : (i) la participation du Groupe dans le capital de sa filiale est supérieure à 50% ; (ii) on dispose du pouvoir de contrôle.

Cette méthode consiste à incorporer dans les comptes de la société mère chaque élément de l'actif et du passif du patrimoine des filiales intégrées, en substitution de la valeur d'inventaire de ces participations. Elle conduit à constater une différence de consolidation et à dégager la part des tiers minoritaires. De même, les charges et produits de ces filiales sont cumulés avec ceux de la société mère et leurs résultats de l'exercice sont répartis en part du Groupe et en part de tiers. Les comptes et opérations réciproques sont éliminés.

L'intégration proportionnelle est retenue lorsqu'il s'agit d'un nombre restreint d'actionnaires et que le pouvoir de contrôle est conjoint. Dans ce cas, la société mère incorpore dans ses comptes, dans la proportion du pourcentage de sa participation, chaque élément de l'actif et du passif du patrimoine de la filiale intégrée, en substitution de la valeur d'inventaire de la participation. Elle conduit à constater une différence de consolidation. De même, les charges et produits de la filiale sont cumulés, dans la proportion du pourcentage de sa participation, avec ceux de la société mère. Les comptes et opérations réciproques sont éliminés.

#### • *Mise en équivalence*

Cette méthode est utilisée dans les cas où la participation du Groupe dans le capital est supérieure à 20% et inférieure à 50%. Les actifs et les passifs de la société mise en équivalence ne sont pas intégrés dans chaque rubrique du bilan consolidé, mais le compte « participations » de la société consolidante est retraité dans les états financiers consolidés pour tenir compte des variations de sa part dans l'actif net de la filiale. Le compte de résultats consolidé enregistre la part du Groupe dans les résultats réalisés par la société mise en équivalence, en lieu et place des dividendes perçus ou des réductions de valeur actées.

#### • *Différences de consolidation*

Les différences provenant entre d'une part, la quote-part dans les fonds propres des sociétés consolidées à la date d'acquisition des actions et parts ou à date proche de celle-ci et, d'autre part, la valeur d'inventaire de ces participations à cette même date, sont imputées dans la mesure du possible aux éléments de l'actif et du passif qui ont une valeur supérieure ou inférieure à leur valeur comptable dans la comptabilité de la filiale.

L'écart qui subsiste est inscrit au bilan consolidé sous la rubrique « Ecart de consolidation positifs » ou « Ecart de consolidation négatifs » qui ne peuvent être compensés sauf pour ceux qui sont afférents à une même filiale. Les « Ecart de consolidation positifs » font l'objet d'amortissements à charge du compte de résultats consolidé sur une durée de cinq ans. Des amortissements complémentaires ou exceptionnels sont pratiqués si, en raison de modifications des circonstances économiques, leur maintien à cette valeur dans le bilan consolidé n'est plus économiquement justifié.

#### • *Ecart de conversion*

La conversion en Euros des comptes des entreprises étrangères prises en consolidation est effectuée en utilisant les cours au 31 mars pour tous les postes de bilan et le cours moyen de l'exercice pour tous les postes de résultats.



Les écarts de conversion sont portés au passif du bilan sous la rubrique « Ecart de conversion ». Ils comprennent les deux éléments suivants : (i) les différences de conversion sur fonds propres, égales à la différence entre le taux historique et le taux de clôture et (ii) les différences de conversion sur les résultats, égales à la différence entre le taux moyen et le taux de clôture de l'exercice.

• *Règles d'évaluation*

Les règles d'évaluation présidant à l'établissement des comptes consolidés sont les mêmes que celles appliquées pour les comptes annuels. Les règles appliquées par les filiales de Galactic S.A. ne divergent pas significativement de celles de la maison-mère et aucun ajustement ne se justifie.

Pour les filiales étrangères, les reclassements et retraitements comptables nécessaires ont été effectués.

Les comptes consolidés de Finasucre Investments (Australia) Pty Ltd (« FIA »), BBS Subsidiary Pty Ltd (« BBS ») et FinaNuts Holding Pty Ltd (« FNH ») sont établis selon les principes comptables et règles d'évaluation généralement admis en Australie (AIFRS).

Les comptes consolidés de Prolife Group Holdings Ltd (« Prolife Foods ») sont établis selon les principes comptables et règles d'évaluation généralement admis en Nouvelle-Zélande (NZ IFRS).

Les comptes de ces entités australiennes et de l'entité néo-zélandaise n'ont pas fait l'objet de retraitements pour les besoins de leur intégration dans les comptes consolidés du Groupe Finasucre.

La plupart des principes comptables et règles d'évaluation appliqués sont compatibles avec les règles d'évaluation appliquées dans les autres sociétés du Groupe Finasucre, et les divergences éventuelles pouvant avoir un impact significatif sur l'interprétation des comptes consolidés du Groupe sont mentionnées au cas par cas ci-dessous :

- selon les principes AIFRS, FIA et BBS reconnaissent à la juste valeur les noyers de macadamia et les cannes pour partie en compte de résultat et pour partie en actif amortissable sur quatre ans. Pour les besoins de la consolidation, conformément aux normes comptables belges et en appliquant le principe de « lower cost or market », la variation de la juste valeur des noyers de macadamia est prise en résultat, tout comme la valorisation des cannes sur pied, qui est retraitée sur base des coûts encourus et sans amortissement.
- selon les principes AIFRS, FIA reconnaît au bilan l'écart entre la valeur actuarielle de ses obligations de pension et la valeur de marché des actifs financiers destinés à les couvrir. La variation de cet écart d'un exercice à l'autre est partiellement reprise en capitaux propres. Pour les besoins des comptes consolidés du Groupe Finasucre, cette règle d'évaluation, qui n'est pas

incompatible avec les règles belges, a été maintenue, à l'exception du fait que la variation d'un exercice à l'autre est actée au compte de résultats.

- FIA et BBS procèdent à des ventes à terme de leur production future. En AIFRS, leur qualification comme opérations de couverture n'a pas été retenue, de telle sorte que la valeur de marché de ces instruments dérivés est actée au compte de résultats de FIA et BBS. Pour les besoins des comptes consolidés du Groupe Finasucre, les variations de valeur de marché de ces produits dérivés sont reprises dans les résultats financiers en cas de moins-value latente ; conformément aux normes comptables belges, les plus-values latentes ne sont pas reconnues.
- selon les principes AIFRS, tous les trois à cinq ans, FIA et BBS réévaluent leurs terrains à leur juste valeur en utilisant la méthode de « highest and best use » par rapport à celle de « current use ». Pour les besoins des comptes consolidés du Groupe Finasucre, cette règle d'évaluation, qui n'est pas incompatible avec les règles belges, a été maintenue, à l'exception du fait que la méthode retenue est celle de « current use ».
- selon les principes AIFRS et NZ IFRS, FIA, BBS et Prolife Foods reconnaissent au bilan les leasings opérationnels. Pour les besoins des comptes consolidés du Groupe Finasucre, les leasings opérationnels enregistrés à l'actif et au passif du bilan, sont extournés, conformément aux normes comptables belges.
- lorsque FIA, BBS, FNH et Prolife Foods présentent dans leurs comptes une position nette active en matière d'impôts différés, ceux-ci, pour les besoins des comptes consolidés du Groupe Finasucre et conformément aux règles comptables belges, sont retraités par le compte de résultats.

Enfin, lorsqu'Alldra B.V. présente dans ses comptes une position active en matière d'impôts différés, elle est également retraitée et prise en résultat.

• *Annulation des opérations internes*

Les opérations internes au Groupe affectant les actifs et passifs, telles que les participations, dettes et créances, ainsi que les résultats, tels que les intérêts, charges et produits, sont annulés dans les consolidations globales et proportionnelles. Les dividendes provenant des sociétés consolidées et mises en équivalence sont éliminés et remplacés par notre quote-part dans le résultat.

• *Période de référence*

Pour les sociétés intervenant dans la consolidation, la date de clôture des comptes est celle du 31 mars 2023. Le compte de résultats consolidé reflète douze mois d'activité pour toutes les sociétés intervenant dans la consolidation ainsi que les chiffres comparatifs relatifs à l'exercice précédent. La prise de participation par le Groupe dans Prolife Foods ayant eu lieu en juillet 2022, le compte de résultat consolidé ne comprend dès lors que 9 mois d'activité.

## II. État des sociétés consolidées

selon la méthode de l'intégration globale sauf pour (i) Prolife Foods (intégration proportionnelle), (ii) les Galeries Royales Saint-Hubert et les filiales chinoise de Futerro (mise en équivalence)

Société	Siège et Numéro d'Entreprise	% d'intérêts	% de contrôle
Finasucre S.A.	Rue de la Gare 36, 1040 Bruxelles - Belgique N° Ent 0403 219 201	Maison-mère	-
Finasucre Investments (Australia) Pty Ltd	Bundaberg (Queensland) - Australie	100%	100%
Bundaberg Sugar Group Ltd	Bundaberg (Queensland) - Australie	100%	100%
Bundaberg Walkers Engineering Ltd	Bundaberg (Queensland) - Australie	100%	100%
Bundaberg Sugar Ltd	Bundaberg (Queensland) - Australie	100%	100%
R&J Farm Pty Ltd	Bundaberg (Queensland) - Australie	100%	100%
Northern Land Holdings Ltd	Bundaberg (Queensland) - Australie	100%	100%
BBS Subsidiary Ltd Pty	Bundaberg (Queensland) - Australie	100%	100%
TQH Holdings Ltd Pty	Bundaberg (Queensland) - Australie	100%	100%
Macadamia International Australia Ltd	Dunoon (New South Wales) - Australie	100%	100%
FinaNuts Holding Pty Ltd	Bundaberg (Queensland) - Australie	100%	100%
Prolife Group Holdings Ltd	Hamilton - Nouvelle-Zélande	31,68%	50%
Iscal Sugar S.A.	Chaussée de la Sucrierie 1, 7643 Fontenoy - Belgique N° Ent 0861 251 419	87,60%	87,60%
Alldra B.V.	Einsteinstraat 2, 7601 PO Almelo - Pays-Bas	87,60%	100%
Devolder S.A.	Rue de la Gare 36, 1040 Bruxelles - Belgique N° Ent 0422 175 969	100%	100%
S.A. Galeries Royales Saint-Hubert	Galerie du Roi 5, 1000 Bruxelles - Belgique	45,33%	45,33%
Galactic S.A.	Place d'Escanaffles 23, 7760 Escanaffles - Belgique N° Ent 0408 321 795	55%	55%
Galactic Incorporated	West Silver Spring Drive 2700 53209 Milwaukee - Etats-Unis	55%	100%
Futerro S.A.	Place d'Escanaffles 23, 7760 Escanaffles - Belgique N° Ent 0892 199 070	55%	100%
Anhui BBCA Biochemical & Futerro Lactic Acid Co, Ltd (CN)	Guzhen Bengbu, Anhui - Chine	12%	12%
Anhui BBCA Biochemical & Futerro PLA Co, Ltd (CN)	Guzhen Bengbu, Anhui - Chine	20%	20%
Anhui Galactic Biochemical Ltd S.A.	Guzhen Bengbu, Anhui - Chine	55%	100%
Bengbu Galactic Import Export Co Ltd S.A.	Guzhen Bengbu, Anhui - Chine	55%	100%
Galactic Japan S.A.	Ebisunishi, Tokyo - Japon	55%	100%

## III. Résumé des règles d'évaluation

### ACTIF

#### 1. Règle d'évaluation valable pour tous les actifs immobilisés (sauf les immobilisations financières)

Les actifs immobilisés sont évalués à leur valeur d'acquisition qui correspond soit au prix d'acquisition (y inclus les frais accessoires), soit au coût de revient ou soit à la valeur d'apport.

#### 2. Frais d'établissement

Ils sont amortis sur une durée de cinq ans.

#### 3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps sont amorties sur leur durée d'utilité ou d'utilisation probable qui est de maximum cinq ans.

Les goodwills de fusion sont dans la mesure du possible alloués à d'éventuelles sous-évaluations d'actifs ; le solde est amorti sur une durée de maximum cinq ans, en fonction de critères de durée de vie économique probable.

#### 4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements à partir de leur date d'acquisition ou de mise en service.

Les taux d'amortissement annuels sont calculés de façon linéaire ou dégressive en fonction de la durée de vie des investissements telle que définie ci-après :

• Immeubles de bureaux :	33 ans
• Bâtiments industriels :	20 ans
• Matériel d'exploitation :	10 ans
• Outillage :	3 ans
• Mobilier :	10 ans
• Matériel de bureau :	5 ans
• Matériel informatique :	4 ans
• Matériel roulant :	5 ans

Les bâtiments industriels de Bundaberg Sugar sont amortis de façon linéaire selon la durée de vie économique allant de 40 à 67 ans. Ses équipements et le matériel industriel sont amortis de façon linéaire selon la durée de vie économique allant de 5 à 40 ans.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps font l'objet de réduction de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

Des amortissements complémentaires, exceptionnels ou accélérés, peuvent être appliqués en vertu de dispositions fiscales ou en raison de modifications de circonstances économiques ou technologiques.

#### 5. Immobilisations financières

Les participations, actions et parts sont évaluées à leur prix d'acquisition, frais accessoires exclus. Des réductions de valeurs sont appliquées lorsque la valeur estimative d'un

titre est inférieure à la valeur d'inventaire, pour autant que la moins-value ainsi observée ait un caractère durable.

Lorsque la valeur des immobilisations financières présente un excédent certain et durable par rapport à la valeur comptable initiale, une réévaluation peut être opérée.

#### 6. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition. Les créances en monnaies étrangères sont comptabilisées en Euros au cours du jour au moment de l'opération et évaluées au cours de change à la clôture de l'exercice social. Elles font l'objet de réductions de valeur si le remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

#### 7. Stocks

##### A. Cannes sur pied

Les coûts exposés pour la production agricole de cannes à sucre par Bundaberg Sugar sont repris dans les stocks depuis le moment de la dernière récolte jusqu'à la date du bilan. Ils sont pris en consommation dans l'exercice suivant sur base du tonnage récolté.

##### B. Marchandises, matières premières, matières consommables et fournitures

Ces avoirs sont évalués à leur prix d'acquisition selon la méthode des prix moyens pondérés ou à la valeur de marché à la date de clôture de l'exercice lorsque cette dernière lui est inférieure.

Des réductions de valeurs sont opérées sur les stocks obsolètes ou à rotation lente.

##### C. Les produits en cours de fabrication et produits finis

Ces produits sont généralement évalués selon la méthode du « direct costing ».

##### a) Sucre cristallisé

Ce produit est évalué selon la méthode du « direct costing » qui comprend les coûts de production suivants : les matières premières, les matières de consommation ainsi que les coûts de fabrication directs, sous déduction de la valeur des sous-produits (écumes, pulpes et mélasse).

Ceux de Bundaberg Sugar comprennent les matières premières, les matières de consommation, les coûts de fabrication directs ainsi que les coûts fixes de fabrication.

##### b) Sucre brut et égouts

Ces produits sont évalués sur base de la teneur en blanc déterminée par la réglementation européenne et au prix de revient du sucre cristallisé.

c) Les mélasses, pulpes et autres sous-produits sont valorisés au prix du marché.

d) L'acide lactique et les produits en cours de fabrication sont valorisés en « direct costing » comprenant les coûts variables et les coûts fixes directs de production.

e) Les commandes et contrats en cours d'exécution sont



évalués à leur coût majoré d'un pourcentage de bénéfice considéré comme acquis à la date du bilan (basé sur un taux individuel d'achèvement d'au moins 70%). Les coûts comprennent tous les coûts directs et un pourcentage de frais généraux imputés individuellement à chaque contrat. Si les coûts exposés pour un contrat en cours d'exécution excèdent les revenus que l'on en attend, l'excédent est immédiatement pris en charge.

#### D. Certificats verts et droits CO2

##### a) Certificats verts

Le stock de certificats verts obtenus n'est pas valorisé. Il y a une reconnaissance du revenu inhérent à la vente des certificats verts au moment effectif de la vente.

##### b) Droits CO2

Les droits CO2 obtenus ne sont pas valorisés.

Les droits CO2 achetés sont valorisés en stock au coût d'acquisition.

La méthode LIFO est utilisée pour gérer l'utilisation des droits de CO2.

### 8. Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les avoirs sont comptabilisés à leur valeur nominale et les titres de placement sont portés à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition, frais accessoires exclus. A la clôture de l'exercice, ils font l'objet de réduction de valeur si la valeur de réalisation est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les positions ouvertes en futures sont évaluées, en fin d'exercice, à la valeur de marché. Si une position montre une moins-value latente, celle-ci est enregistrée dans les comptes de régularisation du passif, et prise en résultats :

- dans un sous-compte du chiffre d'affaires, si la position future est considérée comme une couverture des ventes,
- dans le résultat financier, en cas de futures qui ne qualifient pas comme une opération de couverture.

### 9. Comptes de régularisation

Les charges exposées pendant l'exercice, mais imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur, sont évaluées en adoptant une règle proportionnelle. Les revenus ou fractions de revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou plusieurs exercices suivants, mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause, sont évalués au montant de la quote-part afférente au dit exercice

## PASSIF

### 10. Subsidés en capital

Les subsidés en capital font l'objet d'une réduction échelonnée au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux immobilisations pour l'acquisition desquelles ils ont été obtenus.

### 11. Provision pour risques et charges

A la clôture de l'exercice, les Conseils d'Administration examinent l'opportunité de constituer des provisions pour couvrir les risques ou les pertes nés au cours de l'exercice.

Les impôts différés, latences fiscales actives et passives sont comptabilisés chez Bundaberg Sugar selon les normes comptables IFRS.

### 12. Dettes à plus d'un an

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une correction de valeur doit obligatoirement être actée si la valeur estimée de la dette à la clôture de l'exercice est supérieure à la valeur comptable.

### 13. Dettes à un an au plus

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une correction de valeur doit obligatoirement être actée si la valeur estimée de la dette à la clôture de l'exercice est supérieure à la valeur comptable. Les provisions fiscales et sociales liées à l'exercice sont constituées. Les montants de provision pour le pécule de vacances sont fixés conformément aux dispositions fiscales. Les provisions sont régulièrement revues et reprises en résultats si elles sont devenues sans objet.

### 14. Comptes de régularisation

Les charges ou fractions de charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur sont évaluées au montant afférent à l'exercice. Les revenus perçus au cours de l'exercice, mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur, sont également évalués au montant qui doit être considéré comme produit pour l'exercice ultérieur. Les produits dont l'encaissement effectif est incertain sont également portés sous cette rubrique.

### 15. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires net enregistré par Bundaberg Sugar sur la vente du sucre roux est basé sur le « pool price » applicable par tonne de sucre, celui-ci étant estimé par Queensland Sugar Limited, l'organisation légalement instituée pour réaliser les exportations de sucre roux du Queensland. Tout ajustement entre ce prix et le prix final réalisé est comptabilisé dans l'exercice suivant.

### 16. Régimes de pensions

- a) Indépendamment des régimes de pension prévus par les dispositions légales en Belgique, certaines sociétés du Groupe ont adopté en faveur de leur personnel de cadre et de certaines catégories d'employés, un régime de pension complémentaire. A cette fin, des contrats d'assurance groupe ont été souscrits, qui sont alimentés par les cotisations à charge des assurés et des allocations à charge de l'employeur.
- b) Bundaberg Sugar constitue des provisions pour les pensions de son personnel. Celles-ci sont revues chaque année de manière à pouvoir rencontrer les dépenses futures estimées, sur base du niveau futur des rémunérations et de l'ancienneté du personnel ayant droit, escomptées à la date du bilan en fonction des taux d'intérêts actuels applicables selon les échéances présumées.

### 17. Dérogations aux règles d'évaluation - Néant



EY Bedrijfsrevisoren  
EY Réviseurs d'Entreprises  
De Kleetlaan 2  
B - 1831 Diegem

Tel: +32 (0) 2 774 91 11  
ey.com

## Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Finasucre SA pour l'exercice clos le 31 mars 2023

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Consolidés de la société Finasucre SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan consolidé au 31 mars 2023, le compte de résultats consolidé de l'exercice clos le 31 mars 2023 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Consolidés », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 29 juillet 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Consolidés au 31 mars 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Consolidés durant 20 exercices consécutifs.

### Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

#### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés de Finasucre SA, comprenant le bilan consolidé au 31 mars 2023, ainsi que le compte de résultats consolidé pour l'exercice clos à cette date et les annexes, dont le total du bilan consolidé s'élève à € 937.529'000 et dont le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 9.570'000.

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 mars 2023, ainsi que de ses résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's") telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l' International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### **Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société et du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société et du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit.

Nous effectuons également les procédures suivantes:

- ▶ l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe ;
- ▶ l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- ▶ conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation;



- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Assumant l'entière responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

## Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

### Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés.

### Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

### Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Consolidés.

Diegem, le 4 juillet 2023

EY Réviseurs d'Entreprises SRL  
Commissaire  
Représentée par



Eric Van Hoof \*  
Partner  
\* Agissant au nom d'une SRL

24EVH0001







# ANNEXES B





# Comptes annuels de Finasucre au 31 mars 2023

Bilan de Finasucre S.A. au 31 mars 2023

en '000 €

<b>ACTIF</b>	31-03-2023	31-03-2022
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>397.692</b>	<b>371.075</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>87</b>	<b>122</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2.992</b>	<b>3.163</b>
Terrains et constructions	2.943	3.063
Mobilier et matériel roulant	49	99
Immobilisation en cours	-	-
<b>Immobilisations financières</b>	<b>394.613</b>	<b>367.790</b>
Entreprises liées		
Participations	275.612	239.007
Autres entreprises avec un lien de participation		
Participations	-	-
Créances	-	-
Autres immobilisations financières		
Actions et parts	119.001	128.782
<b>Actifs circulants</b>	<b>81.312</b>	<b>82.256</b>
<b>Créances à plus d'un an</b>	<b>20.000</b>	<b>-</b>
Autres créances	20.000	-
<b>Créances à un an au plus</b>	<b>48.249</b>	<b>37.355</b>
Créances commerciales	7.187	4.985
Autres créances	41.061	32.370
<b>Placements de trésorerie</b>	<b>-</b>	<b>1.250</b>
Autres placements	-	1.250
<b>Valeurs disponibles</b>	<b>11.926</b>	<b>42.594</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>1.137</b>	<b>1.058</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>479.004</b>	<b>453.330</b>

<b>PASSIF</b>	31-03-2023	31-03-2022
<b>Capitaux propres</b>	<b>445.520</b>	<b>438.969</b>
<b>Capital</b>	<b>1.786</b>	<b>1.786</b>
Capital souscrit	1.786	1.786
<b>Plus-values de réévaluation</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
<b>Réserves</b>	<b>395.624</b>	<b>395.287</b>
Réserve légale	179	179
Réserves indisponibles		
Autres	-	-
Réserves immunisées	15.479	15.821
Réserves disponibles	379.967	379.288
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	<b>48.100</b>	<b>41.886</b>
<b>Provisions et impôts différés</b>		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Autres risques et charges	-	-
<b>Dettes</b>	<b>33.484</b>	<b>14.362</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Autres dettes	1	1
<b>Dettes à un an au plus</b>	<b>33.460</b>	<b>14.327</b>
Dettes financières	20.000	
Etablissements de crédit	20.000	-
Autres dettes	-	-
Dettes commerciales	1.681	1.678
Fournisseurs	1.681	1.678
Dettes fiscales, salariales et sociales	589	1.007
Impôts	309	697
Rémunérations et charges sociales	280	310
Autres dettes	11.190	11.642
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>24</b>	<b>34</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>479.004</b>	<b>453.330</b>

## Compte de résultats de Finasucre S.A. au 31 mars 2023

en '000 €

	31-03-2023	31-03-2022
<b>Ventes et prestations</b>	<b>17.456</b>	<b>11.546</b>
Chiffre d'affaires	16.270	10.376
Autres produits d'exploitation	1.153	1.160
Produits d'exploitation non récurrents	34	10
<b>Coût des ventes et des prestations</b>	<b>(17.096)</b>	<b>(11.384)</b>
Approvisionnements et marchandises	12.115	7.462
Services et biens divers	2.635	1.768
Rémunérations, charges sociales et pensions	1.969	1.763
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	215	210
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales [dotations (reprises)]	14	-
Autres charges d'exploitation	148	181
Charges d'exploitation non récurrentes	-	-
Provisions pour risques et charges [dotations, (utilisations et reprises)]	-	-
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	<b>360</b>	<b>162</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>21.737</b>	<b>26.063</b>
Produits des immobilisations financières	11.865	21.949
Produits des actifs circulants	1.728	654
Autres produits financiers	6.512	2.039
Produits financiers non récurrents	1.632	1.421
<b>Charges financières</b>	<b>(5.493)</b>	<b>(795)</b>
Autres charges financières	4.036	149
Charges financières non récurrentes	1.457	646
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	<b>16.604</b>	<b>25.430</b>
<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>232</b>	<b>(1.124)</b>
Impôts	(635)	(1.169)
Régularisation d'impôts et reprises de provisions fiscales	867	46
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	<b>16.837</b>	<b>24.306</b>
<b>Transfert &amp; Prélèvement aux réserves immunisées</b>	<b>342</b>	<b>(1.278)</b>
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	<b>17.179</b>	<b>23.028</b>

### AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

<b>Bénéfice à affecter</b>	<b>59.065</b>	<b>52.858</b>
Bénéfice de l'exercice à affecter	17.179	23.028
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	41.886	29.830
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Sur le capital et les primes d'émission	-	-
Sur les réserves	-	-
<b>Affectations aux capitaux propres</b>	<b>679</b>	<b>686</b>
Aux autres réserves	679	686
<b>Résultat à reporter</b>	<b>48.100</b>	<b>41.886</b>
Bénéfice à reporter	(48.100)	(41.886)
<b>Bénéfice à distribuer</b>	<b>10.286</b>	<b>10.286</b>
Rémunération du capital	(10.286)	(10.286)

## C 6.2 État des immobilisations incorporelles

en '000 €

	Concessions, brevets, licences, etc...
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent</b>	<b>150</b>
Mutations de l'exercice :	-
Acquisitions	-
Cessions et retraits	-
Transferts d'une rubrique à une autre	-
<b>Au terme de l'exercice</b>	<b>150</b>
<b>Amortissements et réductions de valeur</b>	
<b>Au terme de l'exercice précédent</b>	<b>(28)</b>
Mutations de l'exercice :	
Actés	(36)
Annulations par suite de cessions et de désaffectations	-
Acquis de tiers	-
Divers	-
<b>Au terme de l'exercice</b>	<b>(64)</b>
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>87</b>

## C 6.3 État des immobilisations corporelles

en '000 €

	Terrains et constructions	Mobilier et matériel roulant	Immobilisations en cours et acomptes versés
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent</b>	<b>3.994</b>	<b>432</b>	<b>-</b>
Mutations de l'exercice :			
Acquisitions	19	14	-
Cessions et retraits	-	(130)	-
Transferts d'une rubrique à une autre	-	-	-
<b>Au terme de l'exercice</b>	<b>4.013</b>	<b>315</b>	<b>-</b>
<b>Amortissements et réductions de valeur</b>			
<b>Au terme de l'exercice précédent</b>	<b>(930)</b>	<b>(333)</b>	<b>-</b>
Mutations de l'exercice :			
Actés	(139)	(41)	-
Annulations par suite de cessions et de désaffectations	-	107	-
Acquis de tiers	-	-	-
Divers	-	-	-
<b>Au terme de l'exercice</b>	<b>(1.070)</b>	<b>(266)</b>	<b>-</b>
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>2.943</b>	<b>49</b>	<b>-</b>



## C 6.4 État des immobilisations financières

en '000 €

	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres entreprises
	Participations, Actions et parts	Participations, Actions et parts	Participations, Actions et parts
<b>Participations, actions et parts</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent</b>	245.979	-	138.131
Mutations de l'exercice :			
Acquisitions	36.605	-	28
Cessions et retraits	-	-	(11.265)
Transferts d'une rubrique à une autre	-	-	-
<b>Au terme de l'exercice</b>	<b>282.584</b>	<b>-</b>	<b>126.893</b>
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	-	-	-
Mutations de l'exercice :			
Annulées	-	-	-
<b>Au terme de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>(6.972)</b>	<b>-</b>	<b>(9.348)</b>
Mutations de l'exercice :			
Actées	-	-	1.457
Reprises	-	-	-
Acquises de tiers	-	-	-
Annulées à la suite de cessions et retraits	-	-	-
Transférées d'une rubrique à une autre	-	-	-
<b>Au terme de l'exercice</b>	<b>(6.972)</b>	<b>-</b>	<b>(7.892)</b>
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>275.612</b>	<b>-</b>	<b>119.001</b>
<b>Créances</b>			
<b>Valeur comptable au terme de l'exercice précédent</b>	-	-	-
Mutations de l'exercice :			
Additions	-	-	-
Remboursements	-	-	-
Réductions de valeur actées	-	-	-
Réductions de valeur reprises	-	-	-
Différence de change	-	-	-
Autres	-	-	-
<b>Au terme de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Réduction de valeur cumulée sur créances au terme de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## C 6.5.1 Participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

en '000 €

Dénomination du siège et mention du numéro national pour les entreprises belges	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	par la société		par les filiales	Comptes annuels	Devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%	arrêtés au		('000)	('000)
<b>Finasucre Investments (Australia) Pty Ltd</b> PO Box 500 4670 Brisbane - Australie	122.833.643	100,00	-	31/03/2023	AUD	260.757	-
<b>BBS Subsidiary Pty Ltd</b> 4 Gavin Street, Bundaberg 4670 Queensland - Australie	64.526.536	100,00	-	31/03/2023	AUD	39.563	-
<b>Iscal Sugar S.A.</b> Chaussée de la Sucrierie 1 7643 Fontenoy - Belgique n° Ent 0861251419	177.939.837	87,63	-	31/03/2023	EUR	93.935	8.037
<b>Devolder S.A.</b> Rue de la Gare 36 1040 Bruxelles - Belgique n° Ent 0422175969	5.735	100,00	-	31/03/2023	EUR	876	(26)
<b>Galactic S.A.</b> Place d'Escanaffles 23 7760 Escanaffles - Belgique n° Ent 0408321795	338.415	55,00	-	31/03/2023	EUR	36.600	7.347
<b>Futero S.A.</b> Place d'Escanaffles 23 7760 Escanaffles - Belgique n° Ent 0892199070	25.882	12,50	77,20	31/03/2023	EUR	4.095	974
<b>S.A. Galeries Royales Saint-Hubert</b> Galerie du Roi 5 1000 Bruxelles - Belgique n° Ent 0452068302	278.258	45,33	-	31/12/2022	EUR	36.776	1.215
<b>JV KIN S.A.</b> Rue Glesener 21 1631 Luxembourg Grand Duché du Luxembourg	3.650	50,00	-	31/12/2022	EUR	8.301	(55)
<b>Compagnie Sucrière S.A.</b> BP 10 Kwilu-Ngongo République Démocratique du Congo	337.200	60,00	-	31/12/2022	CDF	88.971.223	9.849.071
<b>Kwilu Briques S.A.R.L.</b> BP 10 Kwilu-Ngongo République Démocratique du Congo	72.600	10,95	89,05	31/12/2022	CDF	9.399.164	(1.910.828)

## C 6.6 Placements de trésorerie et comptes de régularisation de l'actif

en '000 €

	Exercice	Exercice précédent
<b>Placements de trésorerie - autres placements</b>		
<b>Actions et parts</b>	-	-
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	-	-
<b>Titres à revenu fixe</b>	-	-
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	-	-
<b>Comptes à terme détenus auprès d'établissements de crédit</b>	-	1.250
Avec une durée résiduelle ou de préavis :		
d'un mois au plus	-	-
de plus d'un mois à un an au plus	-	1.250
<b>Autres placements de trésorerie non repris ci-avant</b>	-	-
<b>Comptes de régularisation</b>		
Frais reportés sur l'exercice suivant	43	28
Intérêts à recevoir	466	24
Achats relatifs à l'exercice suivant	623	1.002
Assurances	6	4

### C 6.7.1 État du capital et structure de l'actionariat

en '000 €

	Exercice	Exercice précédent
<b>État du capital</b>		
<b>Capital social</b>		
Capital souscrit au terme de l'exercice	-	-
Capital souscrit au terme de l'exercice	1.786	1.786

	Montants	Nombre d'actions
<b>Représentation du capital</b>		
<b>Catégories d'actions</b>		
Actions sans désignation de valeur nominale	1.786	80.000
Actions nominatives	-	-
Actions dématérialisées	-	-

Structure de l'actionariat de l'entreprise à la date de clôture de ses comptes, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise

Wulfsdonck Investment S.A.	46,46%
Autres actionnaires nominatifs	53,54%
	100,00%

## C 6.9 État des dettes et comptes de régularisation du passif

en '000 €

	Exercice
<b>Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir</b>	
Autres dettes	1
<b>Dettes fiscales, salariales et sociales</b>	
Impôts	
Dettes fiscales échues	-
Dettes fiscales non échues	300
Dettes fiscales estimées	9
<b>Rémunérations et charges sociales</b>	
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	-
Autres dettes salariales et sociales	280
<b>Comptes de régularisation</b>	
Frais financiers à imputer	24
Produits encaissés d'avance	-

## C 6.10 Résultat d'exploitation

en '000 €

	Exercice	Exercice précédent
<b>Travailleurs inscrits au registre du personnel</b>		
Nombre total à la date de clôture	10	10
Effectif moyen du personnel calculé en équivalent temps plein	9,1	9,3
Nombre effectif d'heures prestées	14.379	14.568
<b>Frais de personnel</b>		
Rémunérations et avantages sociaux directs	1.264	1.115
Cotisations patronales d'assurances sociales	330	298
Primes patronales pour assurances extralégales	118	103
Autres frais de personnel	257	246
Pensions de retraite et de survie	-	-
<b>Réductions de valeur</b>		
Sur créances commerciales		
Actées	14	-
Reprises	-	-
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Constitutions	-	-
Utilisations et reprises	-	-
<b>Autres charges d'exploitation</b>		
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	148	166
Autres	-	16
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise</b>		
Nombre total à la date de clôture	-	-
Nombre moyen calculé en équivalent temps plein	-	0,1
Nombre d'heures effectivement prestées	-	244
Frais pour l'entreprise	-	13



## C 6.11 Résultats financiers

en '000 €

	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits financiers récurrents</b>		
<b>Autres produits financiers</b>		
Plus-values sur portefeuille obligataire	-	-
Différences de change et écarts de conversion	966	1.946
Escomptes obtenus	10	8
Produits financiers divers	12	-
Produits sur investissements Tax Shelter	4	15
Plus-values sur actions	5.521	-
Primes sur options	-	-
Plus-values sur obligations	-	70
<b>Charges financières récurrentes</b>		
<b>Réductions de valeur sur actifs circulants</b>		
Actées	-	-
<b>Autres charges financières</b>		
Pertes de change	532	44
Commissions bancaires	-	-
Charges financières diverses	117	72
Intérêts négatifs	35	33
Moins-values sur obligations	-	-
Moins-values sur actions	-	-
Intérêts sur straight loan	-	-

## C 6.12 Produits et charges de taille ou d'incidence exceptionnelle

en '000 €

	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits non récurrents</b>	<b>1.665</b>	<b>1.431</b>
<b>Produits d'exploitation non récurrents</b>	<b>34</b>	<b>10</b>
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	34	10
Autres produits d'exploitation non récurrents	-	-
<b>Produits financiers non récurrents</b>	<b>1.632</b>	<b>1.421</b>
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	1.457	-
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	-	-
Autres produits financiers non récurrents	175	1.421
<b>Charges non récurrentes</b>	<b>1.457</b>	<b>646</b>
<b>Charges d'exploitation non récurrentes</b>		
<b>Charges financières non récurrentes</b>	<b>1.457</b>	<b>646</b>
Réductions de valeur sur immobilisations financières	-	646
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	1.457	-
Autres charges financières non récurrentes	-	-

## C 6.13 Impôts et taxes

en '000 €

	Exercice
<b>Impôts sur le résultat</b>	
<b>Impôt sur le résultat de l'exercice</b>	<b>453</b>
Impôts et précomptes dus ou versés	373
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes portés à l'actif	-
Suppléments d'impôts estimés	80
<b>Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs</b>	<b>182</b>
Suppléments d'impôts dus ou versés	182
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	-
<b>Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé</b>	
Revenus définitivement taxés	(12.045)
Déduction intérêts notionnels	-
Réserve immunisée Tax Shelter	(337)
Dépenses non admises	120
Libéralités immunisées	-
Plus-value sur participation	(5.521)
Moins-value sur participation	-
Reprise de réduction de valeur sur participations	-
<b>Sources de latences fiscales</b>	
Latences actives	-
Autres latences actives : report déduction intérêts notionnels	-

Taxes sur la valeur ajoutée et impôts à charge de tiers	Exercice	Exercice précédent
<b>Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte</b>		
A l'entreprise (déductibles)	1.470	1.033
Par l'entreprise	479	369
<b>Montants retenus à charge de tiers, au titre de</b>		
Précompte professionnel	538	457
Précompte mobilier	1.652	1.652

## C 6.14 Droits et engagements hors bilan

en '000 €

	Exercice
<b>Description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel</b>	
<p>Dans le cadre de la politique de rémunération, l'entreprise a conclu des plans de pension du type "contributions définies" financés et gérés au travers de contrats d'assurance groupe pour tous les employés permanents.</p> <p>Sur base de la méthode de la valeur intrinsèque, il n'y a pas de sous-financement significatif à la date de clôture. Ces plans sont soumis à des rendements minimum garantis en vertu de dispositions légales, à financer par l'employeur en cas de sous-financement.</p> <p>Ceci pourrait mener à des primes complémentaires dans le futur.</p> <p>Les cotisations payées en exécution de contrats d'assurance-groupe sont supportées en partie par le personnel et en partie par la société.</p>	
<b>Autres droits et engagements hors bilan</b>	
Garanties locatives sous forme de garanties bancaires	

## C 6.15 Relations avec les entreprises liées, les entreprises associées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

en '000 €

	Exercice	Exercice précédent
<b>Entreprises liées</b>		
<b>Immobilisations financières</b>	<b>275.612</b>	<b>239.007</b>
Participations	275.612	239.007
<b>Créances</b>	<b>47.304</b>	<b>35.468</b>
A plus d'un an	-	-
A un an au plus	47.304	35.468
<b>Dettes</b>	<b>424</b>	<b>424</b>
A plus d'un an	424	424
<b>Résultats financiers</b>	<b>11.648</b>	<b>21.206</b>
Produits des immobilisations financières	10.681	20.995
Produits des actifs circulants	967	211
<b>Entreprises avec lien de participation</b>		
<b>Immobilisations financières</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Participations	-	-
Créances subordonnées	-	-
<b>Transactions avec les entreprises liées dans des conditions autres que celles du marché</b>		

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune transaction n'a été reprise dans l'annexe.

## C 6.16 Relations financières avec

en '000 €

	Exercice
<b>Les administrateurs et gérants, les personnes physiques ou morales qui contrôlent directement ou indirectement l'entreprise sans être liées à celle-ci ou les autres entreprises contrôlées directement ou indirectement par ces personnes</b>	
Rémunérations directes et indirectes attribuées à charge du compte de résultats, allouées aux administrateurs et gérants	246
<b>Le commissaire et les personnes avec lesquelles il est lié</b>	
Émoluments du commissaire	27
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire	-
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec qui le commissaire est lié	177

*Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés*

### C 6.18.1 Déclaration relative aux comptes consolidés

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion.

## Annexe aux comptes annuels et règles d'évaluation

### C 6.19 Résumé des règles d'évaluation

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions de l'AR du 29 avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et Associations.

Les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise.

Les montants relatifs à l'exercice sont composés de manière consistante par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les actifs et passifs sont évalués conformément à l'article 3:2, § 1<sup>er</sup> de l'AR du 29 avril 2019 du Code des Sociétés et Associations selon l'hypothèse de la continuité de la société.

Chaque composante du patrimoine est évaluée séparément. Les amortissements, réductions de valeur et réévaluations sont spécifiques pour chaque élément d'actif auxquels ils se rapportent.

Les provisions pour risques et charges sont individualisées. Les évaluations, amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges répondent aux exigences de prudence, sincérité et bonne foi.

Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent en termes de formulation ou la mise en pratique.

#### ACTIF

##### 1. Règle d'évaluation valable pour tous les actifs immobilisés (sauf les immobilisations financières)

Les actifs immobilisés sont évalués à leur valeur d'acquisition qui correspond soit au prix d'acquisition (y inclus les frais accessoires), soit au coût de revient ou soit à la valeur d'apport.

##### 2. Frais d'établissement

Ils sont amortis sur une durée de cinq ans.

##### 3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps sont amorties sur leur durée d'utilité ou d'utilisation probable qui est de maximum cinq ans.

##### 4. Immobilisations corporelles

Ces actifs sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, y compris les frais accessoires ou à leur coût de revient ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire au taux fiscalement admis sur base de la durée de vie probable.

Les acquisitions de l'exercice sont amorties à partir de leur année de comptabilisation.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements à partir de leur date d'acquisition ou de mise en service.

Les taux d'amortissement annuels sont calculés de façon linéaire ou dégressive en fonction de la durée de vie des investissements telle que définie ci-après :

- Immeuble de bureaux :	33 ans
- Mobilier :	10 ans
- Matériel de bureau :	5 ans
- Matériel informatique :	4 ans
- Matériel roulant :	5 ans

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps font l'objet de réduction de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

Des amortissements complémentaires, exceptionnels ou accélérés, peuvent être appliqués en vertu de dispositions fiscales ou en raison de modifications de circonstances économiques ou technologiques.

##### 5. Immobilisations financières

Les participations, actions et parts sont évaluées à leur prix d'acquisition, frais accessoires exclus, déduction faite des réductions de valeur y afférentes.

Des réductions de valeurs sont appliquées lorsque la valeur estimative d'un titre est inférieure à la valeur d'inventaire, pour autant que la moins-value ainsi observée ait un caractère durable.

Lorsque la valeur des immobilisations financières présente un excédent certain et durable par rapport à la valeur comptable initiale, une réévaluation peut être opérée.

##### 6. Créances à plus d'un an - Créances à un an au plus

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les créances en monnaies étrangères sont comptabilisées en Euros au cours du jour au moment de l'opération, et évaluées au cours de change à la clôture de l'exercice social. Elles font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

##### 7. Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les titres de placement sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, frais accessoires exclus. A la clôture de l'exercice, ils font l'objet de réductions de valeur si la valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable. En ce qui concerne les titres à revenus fixes, détenus en direct ou via des instruments collectifs de placements, pour lesquels il existe une cotation régulière et un marché



liquide, la valeur retenue est celle du marché à la date de la clôture de l'exercice.

#### 8. Comptes de régularisation d'actif

Les charges exposées pendant l'exercice, mais imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur, sont évaluées en adoptant une règle proportionnelle. Les revenus ou fractions de revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou plusieurs exercices suivants, mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause, sont évalués au montant de la quote-part afférente au dit exercice.

#### 9. Règle d'évaluation valable pour tous les actifs et passifs en monnaies étrangères

Evaluation des avoirs, dettes et monnaies étrangères : les actifs et passifs en devises étrangères sont, en principe, évalués au cours de change à la clôture de l'exercice, compte tenu des couvertures de change éventuelles. Les différences de change sont enregistrées au compte de résultats.

### PASSIF

#### 10. Subsidés en capital

Les subsidés en capital font l'objet d'une réduction échelonnée au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux immobilisations pour l'acquisition desquelles ils ont été obtenus.

#### 11. Provisions pour risques et charges

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration examine les provisions à constituer pour couvrir les risques prévus, charges ou pertes éventuelles nées au cours de l'exercice et des exercices antérieurs. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultats si elles sont devenues sans objet.

#### 12. Dettes à plus d'un an - Dettes à un an au plus

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une correction de valeur doit obligatoirement être actée si la valeur estimée de la dette à la clôture de l'exercice est supérieure à la valeur comptable. Les provisions fiscales et sociales liées à l'exercice sont constituées.

Le montant de la provision pour pécule de vacances est fixé conformément aux dispositions fiscales.

Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultats si elles sont devenues sans objet.

#### 13. Comptes de régularisation du passif

Les charges ou fractions de charges afférentes à l'exercice, mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur, sont évaluées au montant afférent à l'exercice.

Les revenus perçus au cours de l'exercice, mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur, sont également évalués au montant qui doit être considéré comme produit pour l'exercice ultérieur.

Les produits dont l'encaissement effectif est incertain sont également portés sous cette rubrique.

#### 14. Régime complémentaire de pension

Indépendamment des régimes de pension prévus par les dispositions légales, la société a adopté en faveur de son personnel de cadre et de ses employés, un régime de pension complémentaire.

A cette fin, elle a souscrit des contrats d'assurance-groupe qui sont alimentés par les cotisations à charge des assurés et des allocations à charge de l'employeur.

#### 15. Dérogation aux règles d'évaluation - Néant

## C 10 Bilan social Commission paritaire dont dépend l'entreprise : 200

en '000 €

État des personnes occupées - Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration Dimona ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice	Total	1. Hommes	2. Femmes
<b>Nombre moyens de travailleurs</b>			
Temps plein	7,7	4,6	3,1
Temps partiel	2,2	-	2,2
Total en équivalents temps plein (ETP)	9,1	4,6	4,5
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>			
Temps plein	12.012	7.196	4.816
Temps partiel	2.367	-	2.367
Total	14.379	7.196	7.183
<b>Frais de personnel</b>			
Temps plein	1.840.561	1.502.312	338.249
Temps partiel	128.220	-	128.220
Total	1.968.781	1.502.312	466.469
<b>Montant des avantages accordés en sus du salaire</b>	<b>16.511</b>	<b>8.154</b>	<b>8.357</b>
Au cours de l'exercice précédent	Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	9,3	-	-
Nombre d'heures effectivement prestées	14.568	-	-
Frais de personnel	1.762.586	-	-
Montant des avantages accordés en sus du salaire	16.492	8.394	8.098
A la date de la clôture de l'exercice	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en ETP
<b>Nombre de travailleurs</b>	<b>7,0</b>	<b>3,0</b>	<b>9,1</b>
<b>Par type de contrat de travail</b>			
Contrat à durée indéterminée	7,0	3,0	9,1
Contrat à durée déterminée	-	-	-
<b>Par sexe et niveau d'études</b>			
Hommes	4,0	-	4,0
de niveau secondaire	1,0	-	1,0
de niveau universitaire	3,0	-	3,0
Femmes	3,0	3,0	5,1
de niveau secondaire	-	1,0	0,8
de niveau supérieur non universitaire	1,0	1,0	1,5
de niveau universitaire	2,0	1,0	2,8
<b>Par catégorie professionnelle</b>			
Personnel de direction	3,0	-	3,0
Employés	4,0	3,0	6,1
Ouvriers	-	-	-
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise	1. Personnel intérimaire		
Nombre moyen de travailleurs en ETP	-	-	-
Nombre d'heures effectivement prestées	-	-	-
Frais pour l'entreprise	-	-	-

## C 10 Bilan social (suite)

en '000 €

### Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

ENTREES	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en ETP
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration Dimona ou qui ont été inscrits au registre général du personnel	1,0	-	1,0
<b>Par type de contrat de travail</b>			
Contrat à durée indéterminée	1,0	-	1,0
Contrat à durée déterminée	-	-	-
SORTIES			
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration Dimona ou au registre général du personnel en cours d'exercice	1,0	-	1,0
<b>Par type de contrat de travail</b>			
Contrat à durée indéterminée	1,0	-	1,0
Contrat à durée déterminée	-	-	-
<b>Par motif de fin de contrat</b>			
Pension	-	-	-
Licenciement	1,0	-	1,0
Autre motif	-	-	-

### Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

Initiatives en matières de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur	Hommes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	4,0	-
Nombres d'heures de formation suivies	175,0	-
Coût net pour l'entreprise	23.648	-
dont cotisations payées ou versements à des fonds collectifs	23.648	-

## Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Finasucre SA pour l'exercice clos le 31 mars 2023

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Annuels de la société Finasucre SA (« la Société »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 mars 2023, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 mars 2023 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 29 juillet 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Annuels au 31 mars 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant 20 exercices consécutifs.

### Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

#### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de Finasucre SA, comprenant le bilan au 31 mars 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 479.004.112 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 16.836.757.

A notre avis, les Comptes Annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 mars 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's")) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l'International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### **Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit.

Nous effectuons également les procédures suivantes:

- ▶ l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- ▶ l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- ▶ conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;

- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Annuels, et apprécier si ces Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

### **Responsabilités de l'organe d'administration**

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

### **Responsabilités du Commissaire**

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion, ainsi que le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### **Aspects relatifs au rapport de gestion**

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Annuels et ce rapport de gestion a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

### **Mention relative au bilan social**

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8 du Code des sociétés et des associations, traite tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par le Code des sociétés et des associations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.

### **Mentions relatives à l'indépendance**

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Annuels.

### **Autres mentions**

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.



**Rapport du commissaire du 4 juillet 2023 sur les Comptes Annuels de Finasucre SA pour l'exercice clos le 31 mars 2023 (suite)**

- ▶ Nous n'avons pas connaissance d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport.

Diegem, le 4 juillet 2023

EY Réviseurs d'Entreprises SRL  
Commissaire  
Représentée par

Eric Van Hoof \*  
Partner  
\* Agissant au nom d'une SRL

24EVH0002

# ANNEXES C





# Engagements RSE

## Responsabilité Sociétale des Entreprises – Engagements

Créé en 1929, le Groupe Finasucre est un acteur agro-industriel présent sur cinq continents et dont l'activité principale est aujourd'hui la production de sucres et de noix de macadamia. Depuis sa création il y a presque un siècle, le Groupe a toujours été attentif aux impacts liés à son activité agro-industrielle, avec l'objectif de s'inscrire dans la durabilité et dans le respect de l'humain, de l'environnement et de la société en général.

C'est avec cette volonté claire de garantir une approche durable et responsable des pratiques du Groupe qui soient respectueuses des collaborateurs, des parties prenantes et de l'environnement, que Finasucre a décidé d'affirmer en toute transparence ses engagements en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE).

**D'un point de vue humain**, le Groupe Finasucre s'engage notamment à prendre les mesures nécessaires pour :

1. Respecter les principes de bonne gouvernance et appliquer toutes les normes humaines et sociales internationales, nationales et locales, des pays dans lesquels il opère et qui sont applicables à ses collaborateurs et/ou à toutes autres parties concernées ;
2. Œuvrer pour la sécurité, la santé et le bien-être de ses collaborateurs :
  - En identifiant et prévenant les risques sanitaires et sécuritaires potentiels liés à son activité (sensibilisation, formations, matériel de protection adéquat...);
  - En développant un système de gestion de santé et de sécurité efficace ;
  - En facilitant l'organisation du travail et des déplacements.
3. Développer une culture d'entreprise dynamique, inclusive et respectueuse de tous, qui encourage l'égalité des chances, promeut la diversité et permet l'épanouissement au travail.

**D'un point de vue environnemental**, le Groupe Finasucre s'engage notamment à prendre les mesures nécessaires pour :

1. Respecter les principes de bonne gouvernance ainsi que les normes environnementales internationales, nationales et locales, des pays dans lesquels il opère et qui sont applicables à l'ensemble de ses opérations ;
2. Favoriser et promouvoir une agriculture durable dans le but de préserver au mieux la biodiversité, les habitats et les écosystèmes par une amélioration des pratiques agricoles et une diminution de l'empreinte environnementale ;
3. Continuer à développer une gestion optimale des ressources, dont l'eau et l'énergie, notamment en accroissant la part des énergies renouvelables ;
4. Gérer de façon responsable les déchets et les résidus

en triant, transformant, réutilisant ou valorisant ces derniers du mieux possible et en favorisant l'utilisation de matériaux biodégradables et recyclables ;

5. Travailler continuellement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre identifiées par le biais d'audits préalables et de façon générale, à la réduction de toutes autres externalités négatives qui seraient identifiées.

**D'un point de vue sociétal**, le Groupe Finasucre s'engage notamment à prendre les mesures nécessaires pour :

1. Respecter les principes de bonne gouvernance et les normes commerciales et de concurrence internationales, nationales et locales, des pays dans lesquels il opère et qui sont applicables à ses opérations ;
2. Fournir des produits et des services de la meilleure qualité possible à ses clients, notamment en s'efforçant d'obtenir les normes de certification les plus élevées ;
3. Communiquer de façon transparente et fiable sur le mode et les conditions de production des produits ainsi que sur leur provenance ;
4. Favoriser des relations commerciales durables avec des partenaires partageant les mêmes engagements humains, environnementaux et sociétaux que ceux pris par le Groupe Finasucre.

Par ailleurs, Finasucre s'engage à exercer toutes ses activités dans le respect des recommandations en matière de Corporate governance et de bonne gouvernance d'entreprise telles que reprises dans le Code Buisse III.

Finasucre déploie les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre de ces engagements, via la réalisation d'un plan d'actions concrètes pour les différentes activités du Groupe, comprenant un mode opératoire défini et des échéances précises, tout en tenant compte des spécificités propres aux activités opérationnelles et aux zones géographiques concernées.





Rue de la Gare 36  
1040 Bruxelles – Belgique  
Tél. +32 (0)2 661 1911  
[www.finasucre.com](http://www.finasucre.com)